



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Cinquante et unième session
Genève, 19-30 janvier 2026

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Népal

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Processus d'élaboration du rapport

1. La Division des droits de l'homme et des traités internationaux, qui relève du Cabinet du Premier Ministre et du Conseil des ministres, a constitué un comité¹ dirigé par le Secrétaire en vue de collaborer avec les ministères concernés, les institutions nationales des droits de l'homme, les organes constitutionnels et les commissions parlementaires. Ledit comité est le principal organe de coordination et a pour mission de faire respecter les obligations en matière de droits de l'homme, de compiler des informations en vue de l'établissement des rapports correspondants et d'évaluer l'application des traités relatifs aux droits de l'homme.

2. Le présent rapport a été élaboré conformément à la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme et porte sur les 196 recommandations que le Népal a acceptées à l'issue du précédent cycle de l'Examen périodique universel (EPU). Le Népal s'est efforcé de présenter les mesures prises pour promouvoir la réalisation des droits de l'homme dans le pays, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en suivant les catégories thématiques définies au niveau international.

3. Avant la mise au point finale du présent rapport, plusieurs consultations ont été organisées avec les ministères fédéraux de tutelle, les commissions parlementaires concernées, les administrations provinciales et locales², les institutions nationales des droits de l'homme³ et les organisations de la société civile.

II. Suite donnée aux recommandations issues du précédent cycle de l'Examen périodique universel

4. En ce qui concerne les recommandations issues du troisième cycle de l'EPU⁴ (2021), le Népal souhaite présenter les observations suivantes.

A. Instruments internationaux

1. Acceptation des normes internationales

5. En 2021, lors du troisième cycle de l'EPU, le Népal a reçu 233 recommandations, en a accepté 196 et a pris note des 37 autres. La plupart des recommandations portaient sur le renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme, la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et l'amélioration de la coopération avec les organes conventionnels.

6. Le Népal est partie à 24 traités relatifs aux droits de l'homme, à 11 conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), aux quatre Conventions de Genève sur le droit international humanitaire et à deux conventions régionales⁵.

7. Bien qu'il ne soit pas partie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le Népal a renforcé sa législation nationale afin de faire de la disparition forcée un acte passible de sanctions. L'article 206 du Code pénal contient des dispositions relatives aux infractions liées aux disparitions forcées.

8. Le Népal n'est pas partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998. Toutefois, conformément aux lois et normes internationales, le Code pénal⁶ contient des dispositions relatives aux crimes contre l'humanité.

9. Avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'un groupe restreint de pays, quelque 113 000 réfugiés bhoutanais ont bénéficié de programmes de réinstallation dans un pays tiers. Le Ministère de l'intérieur délivre des documents de voyage⁷ aux réfugiés qui en font la demande afin qu'ils puissent se rendre dans des pays tiers. Plus de 4 000 documents de voyage ont été délivrés à ce jour (dont 42 en 2024)⁸.

10. En juin 2024, la Commission nationale de planification a présenté son examen national volontaire relatif à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce cadre, le Népal a constaté que les taux moyens de réalisation des cibles à moyen terme (2022)

et à long terme (2030) avaient atteint respectivement 58,6 % et 41,7 %. Le rapport met en évidence les domaines stratégiques nationaux dans lesquels il y a lieu d'accélérer les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, ce dont le seizième Plan périodique du Népal (exercices 2024/25 à 2028/29) tient compte. En 2022, les objectifs avaient été dépassés pour 41 % des indicateurs évalués, des progrès avaient été enregistrés pour 35 % des indicateurs, un recul avait été constaté pour 20 % des indicateurs et aucun changement n'avait été recensé pour 3 % des indicateurs.

11. Le Népal continue de préconiser la conclusion rapide des négociations sur le droit au développement⁹ en faveur du Sud mondial, afin que cet objectif crucial soit universellement reconnu et promu.

12. Le Népal a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il participe régulièrement aux réunions du sous-groupe sur la traite des êtres humains dans le cadre de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle.

13. Avec le soutien de toutes les parties prenantes, le Gouvernement a exécuté avec succès son cinquième Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, ainsi que son plan d'action pour l'application des recommandations issues du troisième cycle de l'EPU, et a lancé le sixième Plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période suivante¹⁰.

14. La directive de 2020 sur la protection des défenseurs des droits de l'homme est appliquée et fait l'objet d'un suivi¹¹.

2. Coopération avec les institutions et mécanismes internationaux

15. Le Népal a été un membre actif du Conseil des droits de l'homme de janvier 2020 à décembre 2023. Il est membre du Conseil économique et social depuis janvier 2024 et en assure la présidence pendant la période 2025-2027. Il joue également un rôle de premier plan en tant que coordonnateur des pays les moins avancés et membre de la Commission de consolidation de la paix. Il a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2027-2029, au Conseil économique et social pour la période 2029-2031, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour la période 2027-2029 et à la Commission des stupéfiants pour la période 2028-2031¹². Il préside actuellement l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

16. En 2024, le Népal a été élu à la présidence du Comité du commerce et du développement de l'Organisation mondiale du commerce pour un mandat d'un an et a été désigné membre du Conseil d'administration de l'OIT pour un mandat de trois ans. La même année, la Népalaise Bandana Rana a été élue pour un troisième mandat au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

17. Le Népal collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue de développer son secteur agricole.

18. Le Népal continue de coopérer étroitement avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme afin de réduire l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19)¹³. Pendant la période considérée, il a conclu 28 accords avec des partenaires de développement pour un montant de 1 019 423 926 dollars des États-Unis. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Antonio Guterres, a effectué une visite au Népal du 29 octobre au 1^{er} novembre 2023. Le Secrétaire général de l'Asia Cooperation Dialogue, Pornchai Danivathana, s'est également rendu dans le pays du 31 juillet au 2 août 2024. Le Gouvernement a invité le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, Nicolas Levrat, et le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Bernard Dukhaime, à effectuer une visite au Népal, respectivement du 6 au 17 octobre 2025 et du 10 au 20 mars 2026¹⁴.

19. Le Népal entretient des relations diplomatiques avec 183 États Membres de l'ONU. Il a également conclu des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre avec 12 grands pays de destination¹⁵ afin de garantir que les ressortissants népalais employés à l'étranger bénéficient de conditions de travail sûres, sécurisées, organisées et dignes¹⁶.

B. Instruments internationaux

Dispositifs institutionnels

20. Le Cabinet du Premier Ministre et le Conseil des ministres constituent le principal organe chargé de coordonner et de suivre l'accomplissement des engagements nationaux et internationaux que le Népal a pris dans le domaine des droits de l'homme. La Commission nationale des droits de l'homme¹⁷ est conforme aux Principes de Paris de 1993 et a toujours obtenu le statut d'accréditation « A » de la part de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme. Pour garantir la cohérence avec les dispositions constitutionnelles et les Principes de Paris, un nouveau projet de loi a été rédigé pour remplacer la loi de 2012 sur la Commission nationale des droits de l'homme¹⁸.

21. Un comité composé de représentants de la Commission nationale des droits de l'homme, du Ministère de l'intérieur, du Ministère des finances, de la police népalaise et des forces de police armées a été créé en vue de faciliter l'application des recommandations de la Commission nationale des droits de l'homme¹⁹.

22. La Commission nationale des femmes²⁰ est chargée de protéger et de promouvoir les droits des femmes²¹. De même, la Commission nationale des dalits²², la Commission nationale pour l'inclusion²³, la Commission des nationalités autochtones²⁴, la Commission des Madhesi²⁵, la Commission des Tharu²⁶ et la Commission musulmane²⁷ disposent chacune d'un mandat thématique²⁸.

23. Le Parlement fédéral a adopté plusieurs lois visant à réaliser les droits fondamentaux consacrés par la Constitution népalaise et à honorer les engagements internationaux du Népal²⁹. Il a également adopté la loi de 2025 sur la législation, qui prévoit une évaluation a posteriori de toutes les lois adoptées par le Parlement dans les cinq premières années de leur application³⁰, ainsi que certaines lois spécifiques³¹ contenant de telles dispositions.

24. La loi foncière de 1964 a été modifiée³² en vue de garantir une répartition équitable des terres et de régler les problèmes touchant les dalits sans terre, les occupants sans titre et les établissements informels. La création de la Commission de règlement des questions foncières est une nouvelle étape permettant de garantir des droits fondamentaux des citoyens.

25. Dans le cadre de la compétence extraordinaire qui lui est conférée par la Constitution³³, la Cour suprême peut émettre des ordonnances et des décisions³⁴. Tous les ministères disposent d'un service spécial chargé d'appliquer les ordonnances et les décisions judiciaires³⁵.

III. Questions transversales

A. Égalité et non-discrimination

26. La Constitution garantit l'égalité économique, la prospérité et la justice sociale en éliminant la discrimination³⁶. L'État ne peut exercer de discrimination à l'égard des citoyens pour quelque motif que ce soit³⁷.

27. Des dispositions juridiques ont été prises pour interdire et sanctionner tout acte de discrimination à l'égard de quiconque. Tout acte de discrimination constitue une infraction pénale, fait l'objet d'une enquête menée par la police et donne lieu à des poursuites engagées par le ministère public. Pendant la période considérée, 312 cas de discrimination fondée sur la caste ont été recensés et ont fait l'objet d'une enquête³⁸. Un service spécial a été créé au sein des commissariats de district pour traiter les problèmes touchant les communautés dalits. Divers organes, dont les organes constitutionnels concernés et le Ministère de l'intérieur, y compris la police, mènent des campagnes de sensibilisation par différents moyens³⁹.

28. Des mesures préventives, protectrices et curatives ont été prises pour éliminer toutes les formes de violence, de discrimination et de pratiques préjudiciables à l'égard des femmes⁴⁰. Il existe un fonds opérationnel⁴¹ d'aide aux victimes de la violence fondée sur le genre⁴². Le Fonds de protection des femmes célibataires a été créé pour porter secours aux bénéficiaires, les soutenir et leur fournir une aide à la subsistance. Le Code budgétaire tenant

compte des questions de genre a été approuvé et est entré en vigueur. Une politique stratégique et opérationnelle relative à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes est en cours d'exécution⁴³. Le Népal a mis en place le Fonds pour l'élimination de la violence fondée sur le genre, qui peut être mobilisé aux trois échelons de l'administration, le Fonds de réadaptation établi par la loi sur le contrôle de la traite et du transport des êtres humains et le Fonds de service établi par la loi sur la violence domestique (infractions et sanctions).

29. Plusieurs lois⁴⁴ interdisent les actes de torture et de cruauté et les traitements dégradants infligés aux personnes accusées de sorcellerie et aux personnes soumises à la *chhaupadi*⁴⁵ et prévoient l'octroi d'une aide et d'une indemnisation aux victimes. Le Gouvernement encourage les autorités concernées à approuver et à appliquer le Code de conduite pour la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Le Conseil national des femmes est habilité à contrôler le respect du Code par le personnel d'encadrement⁴⁶.

30. Des stratégies opérationnelles particulières ont été adoptées à l'aune de l'objectif de développement durable n° 5, qui prévoit 36 indicateurs de résultats concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles⁴⁷. Les commissariats de police accordent la priorité aux enquêtes sur les cas de violence à l'égard des femmes et les auteurs des faits sont poursuivis. La Direction des services destinés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées a mis en place des cellules de prise en charge des femmes dans les commissariats de police afin qu'une aide puisse être apportée sans délai aux victimes. Pendant la période considérée, près de 6 000 cas de violence à l'égard des femmes ont été enregistrés auprès de la Direction et ont fait l'objet d'une enquête⁴⁸.

31. De l'exercice 2018/19 à l'exercice 2022/23, 95 694 cas de violence à l'égard des femmes ont été enregistrés dans les commissariats de police du pays. Il s'agissait de cas de violence domestique (77,6 %), de viol (12,2 %), de polygamie (4,3 %), de tentative de viol (3,53 %), d'abus sexuels sur enfants (1,44 %), de mariage d'enfants (0,35 %), d'allégation de sorcellerie (0,24 %) et d'intouchabilité et d'avortement (0,16 %). Le Ministère des femmes, des enfants et des personnes âgées fournit un appui à 21 centres de réadaptation à court terme gérés au niveau local et construit actuellement trois centres de réadaptation à long terme pour les femmes victimes de violence fondée sur le genre dans les provinces de Madhesh, de Sudur Pashchim et de Lumbini. Parmi les cas enregistrés, 96 % ont été traités et les 4 % restants sont en cours de traitement. Dans tous les cas à l'exception de ceux concernant des violences domestiques, les auteurs des faits ont été poursuivis en justice, sont passibles de peines d'emprisonnement et d'autres sanctions et sont tenus d'indemniser les victimes, comme le prévoit le Code pénal.

32. Le Conseil national des femmes dispose d'une section spécialisée⁴⁹ qui est chargée d'enregistrer et de traiter les plaintes reçues par l'intermédiaire du service d'assistance téléphonique gratuit joignable au 1145.

33. La police népalaise collabore avec d'autres organismes pour lutter contre la traite transfrontalière des femmes et des filles. Des refuges ont été mis en place dans la plupart des centres pour victimes de violence à l'égard des femmes et des filles au niveau des districts. Les victimes de violences sexuelles bénéficient de services de réadaptation complets, comprenant des secours d'urgence, un traitement médical, une assistance juridique et des conseils, ainsi que l'accès immédiat à un fonds d'indemnisation provisoire. En outre, des initiatives de mise en réseau des dirigeants masculins ont été lancées pour prévenir la violence fondée sur le genre. Le Fonds de développement de l'entrepreneuriat a été créé en vue de fournir aux entrepreneuses à haut potentiel des prêts sans garantie à des fins de production. Le Programme du Président pour l'amélioration de la situation des femmes permet aux femmes pauvres et marginalisées d'acquérir des compétences et de développer leur esprit d'entreprise pour pouvoir accéder à des possibilités de travail et d'emploi⁵⁰.

34. En tant qu'initiative phare du Gouvernement, le Programme d'appui à la gouvernance provinciale et locale vise à renforcer les systèmes de gouvernance provinciale et locale, ainsi qu'à intégrer et à institutionnaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes⁵¹. Le Programme de développement du secteur scolaire (2016/2023) met l'accent sur l'équité, la qualité, l'efficacité et la résilience afin de parvenir à l'égalité des genres dans l'éducation. Des organisations non gouvernementales nationales et internationales misent sur l'éducation,

la sensibilisation et la collaboration avec des groupes similaires du monde entier pour soutenir les femmes népalaises et les encourager à bâtir des réseaux et à devenir autonomes.

35. La Cour suprême a donné suite à des requêtes et rendu des décisions historiques dans divers domaines relatifs aux droits de l'homme, dont les suivants :

- L'égalité des sexes dans le cadre du mariage et au regard du droit de partage des biens entre conjoints et du droit à la succession⁵² ;
- L'élimination du système de la dot ;
- La criminalisation du viol conjugal ;
- L'élimination totale du travail servile, comme le *Kamlari*, et du travail des enfants ;
- La reconnaissance du droit des femmes à la santé procréative comme un droit inaliénable⁵³.

36. La police népalaise a lancé divers programmes ciblant les femmes et les enfants. Pendant la période considérée, 9 349 programmes de sensibilisation à l'interdiction du mariage des enfants ont été menés auprès de 304 388 enfants, 847 programmes de lutte contre la coutume de la *chhaupadi* ont été menés auprès de 26 074 personnes, 1 479 programmes de lutte contre la dot ont été menés auprès de 48 385 personnes, 2 149 programmes de lutte contre la polygamie ont été menés auprès de 56 981 personnes, 1 095 programmes de lutte contre les allégations de sorcellerie ont été menés auprès de 35 024 personnes et 14 610 programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre ont été menés auprès de 798 278 personnes⁵⁴.

B. Droit au développement

37. Grâce à un modèle participatif, une approche fondée sur les droits de l'homme a été incorporée dans la planification du développement⁵⁵. Les politiques, les lois et les plans sectoriels tiennent compte, entre autres aspects, de démarches de développement respectueuses des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, des approches participatives de la planification et de la mise en place des infrastructures, ainsi que de la responsabilité sociale des entreprises⁵⁶. Selon les données de l'exercice 2024/25, 886 801 ménages pauvres disposaient d'un document d'identité attestant leur situation.

C. Questions environnementales

38. La politique relative aux changements climatiques (2019), le Programme national d'adaptation (2019), les plans d'action locaux aux fins de l'adaptation et le Programme d'action national aux fins de l'adaptation ont été élaborés dans le cadre de vastes consultations et ont guidé les initiatives nationales en matière d'adaptation. Le Plan national d'adaptation (2021-2050) a été approuvé sur la base de ces instruments. Un cadre relatif aux plans d'action locaux aux fins de l'adaptation a été formulé et exécuté en vue de gérer les risques liés aux changements climatiques avec le concours des populations locales. Un plan stratégique relatif aux changements climatiques a été élaboré afin d'orienter les initiatives d'action climatique et d'adaptation au niveau provincial. Des projets sont exécutés avec l'appui de mécanismes financiers internationaux tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et des fonds d'adaptation, y compris le Fonds pour les pays les moins avancés. Des démarches sont menées pour cerner les facteurs de diversification des moyens de subsistance en milieu rural et en tirer parti.

39. Le Népal est en train d'exécuter le Cadre national relatif aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques, le Plan de réalisation de la deuxième contribution déterminée au niveau national, la Stratégie nationale en matière de financement de l'action climatique et le plan d'action connexe (2022-2023), ainsi qu'une stratégie à long terme visant à réduire à zéro les émissions nettes. Il utilise un code budgétaire tenant compte des changements climatiques pour établir le cadre des dépenses à moyen terme et les budgets/programmes annuels⁵⁷.

40. En mai 2025, le Népal a accueilli la première édition du *Sagarmatha Sambaad*⁵⁸ sur le thème des changements climatiques, des montagnes et de l'avenir de l'humanité. À cette occasion, il a présenté sa troisième contribution déterminée au niveau national, s'engageant à réduire ses émissions à zéro d'ici à 2045 en prenant des mesures d'adaptation et d'atténuation axées sur les montagnes.

IV. Droits civils et politiques

A. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

41. La Constitution consacre le droit à la vie dans la dignité en tant que droit fondamental et interdit la promulgation de lois autorisant la peine de mort⁵⁹. Elle garantit également le droit de ne pas être placé en détention provisoire⁶⁰ et le droit de ne pas être soumis à la torture⁶¹. Le Plan d'action pour la réduction et la prévention du suicide (2024) a été approuvé et est en cours d'exécution.

42. Une formation sur les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force a été dispensée à 65 542 membres du personnel de police, à 17 143 membres du personnel des forces de police armées et à des responsables de la gestion des foules⁶². Une formation sur le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et l'application de la loi a été dispensée à 5 401 membres des forces de police armées dans divers centres et institutions de formation.

43. La Constitution consacre le droit à la communication⁶³. Dans le cadre de la Décennie des technologies de l'information⁶⁴, qui vise à moderniser le paysage numérique, le Gouvernement a présenté des propositions législatives telles que le projet de loi sur les médias sociaux et le projet de loi sur le Conseil des médias. La politique nationale de cybersécurité (2023), les lignes directrices relatives à l'utilisation systématique des médias sociaux (2023), les lignes directrices relatives à la gestion des médias sociaux (2023) et les lignes directrices relatives à la réglementation de YouTube (2023) ont été approuvées et sont en vigueur. Pendant l'exercice 2024/25, sur les 340 plaintes et 10 griefs publics qui ont été enregistrés, 202 (59,19 %) ont fait l'objet d'une décision, et 363 contenus médiatiques ont été soumis à un dispositif d'autocontrôle. Sur les 120 plaintes reportées de l'exercice 2023/24, 118 ont fait l'objet d'une décision pendant l'exercice 2024/25⁶⁵.

B. Administration de la justice, impunité et primauté du droit

44. La Constitution garantit, au titre du droit à la justice, le droit à un procès équitable⁶⁶ devant un tribunal ou un organe judiciaire compétent, dans le cadre de poursuites pénales. Les infractions énumérées aux annexes 1 et 2 du Code national de procédure pénale donnent lieu à des poursuites dans le cadre d'affaires dans lesquelles l'État est partie. La police est tenue de présenter la personne arrêtée à l'autorité judiciaire⁶⁷ dans les vingt-quatre heures suivant l'arrestation⁶⁸.

45. Le Bureau du Procureur général joue un rôle primordial dans la protection des victimes d'infraction et des témoins, aussi bien pendant les enquêtes, les poursuites et les procédures judiciaires qu'à l'issue de celles-ci. Le Code national de procédure pénale contient des dispositions relatives à la protection des témoins et des victimes d'infraction, ainsi qu'aux indemnités de voyage et de subsistance lors des comparutions devant les tribunaux⁶⁹.

46. La Direction des services destinés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées a été créée sous l'égide de la Bureau central d'enquête de la police et une unité de surveillance des violations des droits de l'homme a été instituée sous l'égide du Secrétariat de l'Inspecteur général. Au total, 260 bureaux de police, 253 cellules de prise en charge des dalits et 408 services d'aide aux femmes ont été créés et sont chargés de traiter les cas des femmes, des enfants et des personnes âgées⁷⁰.

47. Le Népal a adopté la Politique d'aide juridique intégrée (2019)⁷¹ afin que toutes les personnes indigentes aient accès à la justice. Présents dans 74 des 77 districts, des agents de district fournissent une aide juridique gratuite en coordination avec le Comité central d'aide juridique⁷². Un projet de loi sur l'aide juridique est en cours d'élaboration et vise à actualiser la loi de 1997 relative à l'aide juridique. Le Ministère du droit, de la justice et des affaires parlementaires fournit des services d'aide juridique gratuits par l'intermédiaire de comités de district, qui ont assisté 13 000 justiciables pendant la période 2018-2022 et 115 438 justiciables pendant la période 2019-2022.

48. La mise en place d'un système intégré de communication d'informations sur l'aide juridique a permis d'enregistrer 1 829 affaires, dont 873 ont fait l'objet d'une décision et 956 sont en cours d'examen. En ce qui concerne les services de consultation juridique, 1 170 affaires ont été enregistrées, 1 432 consultations sont en cours et 1 170 consultations ont été achevées pendant l'exercice 2024/25.

49. Les travaux de construction de la prison centrale de Nuwakot sont achevés. Désormais en service, l'établissement a une capacité d'accueil de 1 370 détenus et en compte actuellement 732. La prison de Naubasta (district de Banke), qui est en service depuis 2024, a une capacité d'accueil prévue de 1 500 détenus. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'établissement accueillait 731 détenus, dont 708 hommes et 23 enfants ; aucune femme n'y était détenue. La prison de Nepalgunj a une capacité d'accueil officielle de 350 détenus, mais en compte actuellement 759. Un centre de redressement pour mineurs d'une capacité de 120 places est en service à Morang. Huit bureaux de l'administration pénitentiaire sont en cours de construction⁷³. Au total, 7 869 détenus ont suivi une formation axée sur les compétences pour apprendre à générer des revenus. Parmi les 2 857 détenus qui relèvent du régime d'assurance maladie, 277 sont accueillis dans des prisons de la vallée de Katmandou et les 2 580 autres se trouvent dans des établissements situés en dehors de la vallée.

50. Des cartes nationales d'identité sont en cours de préparation et seront remises à tous les détenus. Lors des dernières élections, en 2022, les détenus se sont vu accorder un droit de vote temporaire⁷⁴. Sur les 2 075 détenus (2 046 en prison et 29 dans des centres de redressement pour mineurs) qui ont fait l'objet d'une recommandation de libération conditionnelle, 1 739 (1 718 en prison et 21 dans des centres de redressement) ont bénéficié de cette mesure.

51. Pendant l'exercice 2024/25, le programme de formation à la justice pour mineurs conçu par l'École nationale de la magistrature a permis de former en cours d'emploi 163 administrateurs en chef de districts, 35 agents de section et 37 sous-secrétaires du ministère public, ainsi que 59 agents et 61 sous-secrétaires du service judiciaire⁷⁵.

52. Par diverses décisions, la Cour suprême a établi une jurisprudence relative au principe selon lequel les coûts sont à la charge de l'auteur d'une infraction⁷⁶. Elle a également statué en faveur du traitement des affaires concernant des enfants dans un délai de cent vingt jours, afin de garantir la protection et le bien-être des intéressés, ainsi qu'en faveur de la création d'un conseil de la sécurité sociale disposant d'antennes au niveau local.

C. Libertés fondamentales et participation à la vie publique et politique

53. Conformément à la Constitution⁷⁷, un tiers des sièges du Parlement fédéral et de chaque assemblée provinciale et 40 % des sièges de chaque assemblée locale doivent être occupés par des femmes à des fins d'inclusion⁷⁸. Ce principe a été appliqué avec succès lors des élections de 2022 et a garanti une représentation des femmes d'au moins 33 % aux niveaux fédéral et provincial et de 40 % au niveau local. Les taux moyens de représentation des dalits dans les assemblées provinciales et au Parlement fédéral étaient de 6 % et 8 % respectivement.

54. La loi de 1993 sur la fonction publique prévoit le recours à l'action positive dans la fonction publique en réservant 45 % des places aux femmes et à d'autres groupes traditionnellement marginalisés dans le cadre des concours. Au fil des ans, la présence de divers groupes défavorisés à des postes du secteur public s'est progressivement accrue.

Par exemple, les femmes ne représentaient que 11 % des employés de la fonction publique durant l'exercice 2008/09, contre 27 % en 2022 et 29,2 % en 2024⁷⁹. Depuis 2011, la police et les forces de police armées appliquent également des politiques d'inclusion reposant sur des systèmes de réservation de postes et de quotas. En plus du quota inclusif de 45 %, 2 % des postes sont réservés aux enfants de martyrs et aux personnes handicapées, ce qui permet d'encourager et de soutenir les familles des victimes du conflit.

D. Droit à l'information et à la communication

55. La Constitution consacre le droit à l'information et le droit à la communication, par tous les moyens et sans censure⁸⁰, en tant que droits fondamentaux⁸¹. Le Ministère des communications et des technologies de l'information élabore actuellement une politique numérique intégrée pour le secteur des communications, qui a notamment pour but de réglementer et de gérer les réseaux sociaux⁸².

56. La loi de 2006 sur les transactions électroniques garantit la fiabilité et la sécurité des transactions en ligne, y compris le contrôle de l'utilisation ou de la modification non autorisée de documents électroniques⁸³.

57. La procédure de gestion, d'inscription et d'enregistrement sur YouTube (2023) et les lignes directrices relatives aux médias sociaux (2023) ont été adoptées et sont en vigueur⁸⁴. Le projet de loi relatif aux technologies de l'information et à la cybersécurité (2025)⁸⁵ est en cours d'examen au Parlement. La politique nationale en matière de cybersécurité (2023), la politique nationale en matière d'intelligence artificielle (2025) et d'autres politiques connexes sont en cours d'exécution⁸⁶.

58. Le Gouvernement applique les dispositions constitutionnelles et les lois relatives au droit d'expression et à la protection de la vie privée⁸⁷. Pendant le confinement lié à la COVID-19, un programme d'enseignement scolaire à distance a été diffusé à la radio et à la télévision et des cartes SIM réservées à des groupes fermés d'utilisateurs ont été distribuées à un prix subventionné⁸⁸.

59. Une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence fondée sur le genre est appliquée par les ministères concernés⁸⁹ et un programme de sensibilisation visant à lutter contre les discours de haine et la discrimination fondée sur la caste est régulièrement mené dans les médias nationaux⁹⁰.

E. Droit de ne pas être soumis à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels ou inhumains

60. Le Népal a pris des mesures législatives pour ériger la torture en infraction pénale, conformément à ses obligations constitutionnelles et internationales⁹¹. Il ressort des données disponibles que des enquêtes ont été menées à la suite de plaintes relatives à des actes de torture et à des exécutions extrajudiciaires et que 25 personnes ont été poursuivies en justice en 2025. La police a enregistré 58 472 cas d'homicide, de décès, de viol et d'autres infractions pendant l'exercice 2024/25, 59 204 cas pendant l'exercice 2023/24, 56 323 cas pendant l'exercice 2022/23 et 46 902 pendant l'exercice 2021/22.

F. Interdiction de toutes les formes d'esclavage

61. Le Code pénal⁹², la loi de 2017 sur le travail⁹³, la loi sur le contrôle de la traite et du transport des êtres humains et la loi de 2002 sur l'interdiction du travail servile sont des textes juridiques pertinents et essentiels qui interdisent toutes les formes d'esclavage et de servitude. Les auteurs d'infraction sont passibles à la fois d'une amende et d'une peine d'emprisonnement et sont tenus d'indemniser les victimes.

62. La politique nationale d'égalité des genres (2020), la stratégie en matière d'égalité des genres et d'inclusion sociale et le plan d'exécution de la politique nationale d'égalité des genres (2023) sont en cours de réalisation⁹⁴. Le projet de loi qui vise à modifier la loi sur le contrôle de la traite et du transport des êtres humains, afin que celle-ci soit conforme au

Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a été révisé et enregistré à la Chambre des représentants⁹⁵ le 24 mars 2025⁹⁶. Le Gouvernement a également accéléré ses efforts visant à modifier un certain nombre de lois afin de rendre celles-ci conformes au Protocole⁹⁷. Le projet de loi à portée restreinte relatif au contrôle et à la sanction des brûlures corporelles a été enregistré à la Chambre des représentants le 15 août 2024⁹⁸.

63. Dans le Rapport mondial sur la traite des personnes de 2024, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis en évidence le fait que le nombre de victimes identifiées au Népal avait baissé de 7 % entre 2020 et 2023⁹⁹, ce qui entrave les mesures de protection des victimes.

G. Droit au respect de la vie privée et à la vie de famille

64. La loi de 2018 sur la protection de la vie privée et son règlement d'application de 2020 ont été promulgués. La procédure de plainte et d'action définie dans le Code de déontologie du journalisme (2018)¹⁰⁰ est en vigueur et vise à protéger les droits à la vie privée. Le Code civil et le Code pénal contiennent également des dispositions générales relatives à la protection des données personnelles au Népal.

V. Droits économiques, sociaux et culturels

A. Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

65. Le droit à l'emploi¹⁰¹ et à des pratiques de travail équitables est un droit fondamental¹⁰². La politique nationale de l'emploi (2015)¹⁰³ garantit le plein emploi productif et le travail décent pour tous¹⁰⁴. Le Gouvernement a ratifié 11 conventions de l'OIT¹⁰⁵ et promulgué diverses lois¹⁰⁶ d'application de ces instruments.

66. La loi de 2002 sur l'interdiction du travail servile dispose expressément que le Gouvernement doit fixer le salaire minimum agricole garanti.

67. Le Népal a adopté la loi de 2017 sur la sécurité sociale contributive, qui permet aux travailleurs du secteur informel¹⁰⁷ et aux travailleurs indépendants de participer à ce régime, lequel comptait 2 380 180 bénéficiaires pendant l'exercice 2024/25. La norme d'audit du travail (2018) ainsi que le manuel et le cadre intégrés d'inspection du travail sont en cours de mise en œuvre.

68. La politique nationale en matière de sécurité et de santé au travail (2018) est exécutée aux fins d'une gestion adéquate du lieu de travail. Le Plan directeur national pour la réduction du travail des enfants (2017-2027) est en cours d'exécution et le groupe de travail interinstitutionnel sur le travail des enfants mène des discussions régulières en vue de réduire le travail des enfants. De même, le Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme (2024-2028) a été mis en place. Le Gouvernement a répertorié 37 maladies liées à des problèmes de santé et de sécurité au travail¹⁰⁸.

69. La procédure de règlement des litiges et de recommandation de traitement des plaintes pour fraude liée aux emplois à l'étranger (2023), les directives de formation à l'intention des services d'emploi à l'étranger (2023) et le système en ligne d'approbation de la main-d'œuvre sont en place. Il faut au moins 50 syndicats ou 5 000 travailleurs employés par des entreprises similaires pour former une association syndicale et au moins 10 associations syndicales pour fonder une confédération syndicale¹⁰⁹.

70. Il existe des programmes nationaux de lutte contre le chômage¹¹⁰. Un centre de services pour l'emploi est en place dans chacune des 753 administrations locales. Pendant la période considérée, le Programme national de promotion de l'emploi a permis à 53 416 personnes de trouver un emploi et à 2 484 personnes de suivre une formation au développement des compétences.

71. Le seizième Plan périodique prévoit un programme de promotion de l'emploi indépendant qui repose sur des prêts subventionnés¹¹¹ et des séances de formation axée sur les compétences. À ce jour, 8,26 % de la population relèvent du régime de sécurité sociale de base¹¹².

72. Le Gouvernement a approuvé 110 pays comme destinations pour l'emploi et les travailleurs népalais ont migré vers 178 pays à titre individuel. Selon les estimations, les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises artisanales et les grandes entreprises ont créé 3 042 000 emplois pour les travailleurs népalais pendant la période considérée.

73. Conformément à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, les membres de la famille des travailleurs bénéficient d'une assurance-vie, d'une aide et d'une bourse.

74. Dans le contexte de la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'OIT, le Conseil des employeurs formé au sein de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie népalaises a adopté un code de déontologie relatif au harcèlement au travail. Un groupe d'action tripartite a été créé à des fins de collaboration dans ce secteur.

B. Droit à la sécurité sociale

75. La Constitution consacre le droit à la sécurité sociale¹¹³. Il existe 87 types de régimes de sécurité sociale. Au total, 3 829 473 personnes ont obtenu des prestations de sécurité sociale¹¹⁴.

76. La procédure d'inscription des employeurs et des employés (2018) a été publiée et mise en œuvre. Le Plan de sécurité sociale pour les travailleurs employés à l'étranger et les travailleurs indépendants à l'étranger (2023) a été adopté en vue d'étendre le régime de sécurité sociale aux travailleurs migrants.

77. Un système de gestion des informations relatives aux ménages pauvres est en place. Parmi ces ménages, 886 801 ont obtenu une carte d'identité et 94 572 ont un dossier d'attribution en cours de traitement.

C. Droit à un niveau de vie suffisant

78. La Constitution¹¹⁵, la loi de 2018 sur le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire¹¹⁶ et le règlement de 2023 sur le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire disposent que chaque citoyen a droit à l'alimentation¹¹⁷ et à la sécurité alimentaire¹¹⁸.

79. Le Gouvernement a exécuté le projet national de modernisation de l'agriculture, le projet d'augmentation des revenus des petits et moyens agriculteurs, le programme d'assurance agricole et le programme de prix minimaux de soutien en vue de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle¹¹⁹.

80. Au total, 93 298 ménages ont bénéficié de programmes de production agricole dans une optique d'autosuffisance. Des systèmes locaux de stockage des aliments ont été mis en place dans les zones reculées¹²⁰. Le Gouvernement a commencé à élaborer le Plan alimentaire national¹²¹. Divers programmes gouvernementaux sont en place¹²².

81. La Constitution consacre le droit à un logement convenable pour tous¹²³. Les politiques publiques¹²⁴ visent à soutenir les personnes sans terre en leur fournissant un logement, des terres ou des possibilités d'emploi.

82. Le Gouvernement a adopté plusieurs politiques¹²⁵ concernant le droit au logement¹²⁶. Le Népal a exécuté le programme Janata Awas et le programme de construction de logements sûrs pour les citoyens, réalisant ainsi des progrès notables grâce à la construction de milliers de logements destinés aux communautés marginalisées¹²⁷. La Politique nationale du logement (2011) et le plan connexe (2014) sont en place¹²⁸. Dans le cadre du programme Janata Awas, 38 931 des 55 970 logements prévus ont été construits. Des abris d'urgence ont été installés

dans les zones exposées aux catastrophes dans le cadre du programme intégré pour des établissements modernes et sûrs¹²⁹ et du programme de construction de logements sûrs¹³⁰. Le Gouvernement a achevé le Plan national pour le logement (2014-2024) qu'il avait mené pendant dix ans¹³¹.

83. Le Népal a adopté plusieurs politiques¹³² de protection des sources d'eau. L'objectif visé par les politiques et les programmes du Gouvernement est que 100 % de la population aient accès à des installations d'eau potable de base d'ici à 2026. Le Népal a été désigné comme un pays ayant totalement éliminé la défécation à l'air libre¹³³ en 2019¹³⁴. Le taux d'accès à des installations d'eau potable de base a atteint 96,85 %, le taux d'accès à des installations d'eau potable de niveau intermédiaire et élevé se situe à 28,5 % et le taux d'accès aux services d'assainissement de base est de 95,5 %¹³⁵.

84. La loi de 1977 sur l'acquisition des terres contient des dispositions spéciales concernant l'acquisition des terres, la compensation des pertes, la notification de l'acquisition des terres et la consultation des parties prenantes. Le Gouvernement a approuvé la politique relative à l'acquisition des terres, à la réinstallation et à la réadaptation (2016) pour les projets de développement des infrastructures. La Commission de règlement des problèmes fonciers a recueilli 1 140 659 demandes émanant de dalits sans terre, d'habitants de taudis et d'habitants dispersés dans des zones reculées et a accordé 7 829 certificats de propriété foncière pendant l'exercice 2023/24. Le programme de formation à la gestion des terres, à la cartographie cadastrale et à l'aménagement du territoire a permis de renforcer les capacités de 12 820 stagiaires¹³⁶. Le montant total des réductions de frais d'inscription accordées aux femmes, aux dalits, aux membres de groupes ethniques, aux membres des familles de martyrs, aux personnes handicapées et à d'autres personnes s'est élevé à 4 315 688 844 roupies pendant l'année fiscale 2024/25¹³⁷.

D. Droit à la santé

85. La Constitution¹³⁸ et d'autres actes juridiques clefs¹³⁹ garantissent les droits liés à la santé¹⁴⁰. Le Gouvernement est déterminé à atteindre l'objectif d'une couverture sanitaire universelle et a fait des progrès notables en matière d'accès aux soins de santé¹⁴¹. Il a mis en place des centres de soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets dans tous les districts¹⁴². Les établissements de santé publics fournissent des soins prénatals, postnatals et d'accouchement à titre gratuit. L'assurance maladie est l'un des éléments essentiels de la mise en place d'une couverture sanitaire universelle à l'échelle nationale. Des démarches engagées en vue de vacciner 100 % des mères et des enfants. Le pays compte 215 hôpitaux, 201 centres de soins de santé primaires, 3 820 postes sanitaires, 426 dispensaires ayurvédiques et 3 196 postes sanitaires secondaires. Il compte également 6 138 médecins, 27 683 infirmiers et infirmières, 674 kaviraj et 693 baidya (praticiens ayurvédiques), 15 896 agents de santé et 51 423 bénévoles spécialisés dans la santé des femmes.

86. Le Programme de traitement médical pour les citoyens pauvres fournit des services de santé gratuits aux citoyens pauvres atteints de huit types de maladie grave¹⁴³. Le programme de soins gratuits pour les nouveau-nés est en place depuis l'exercice 2015/16. La prestation de soins postnatals dans les vingt-quatre heures suivant la sortie de l'hôpital a augmenté, notamment grâce aux visites à domicile effectuées par le personnel infirmier depuis l'exercice 2025/26. Le taux de prestation de soins maternels qualifiés a atteint 80 %. Environ 80 % des enfants sont vaccinés et ont un apport vitaminique adéquat. Une unité de gestion des urgences et des catastrophes a été mise en place et fournit notamment des services d'appui psychosocial. Au total, 36 indicateurs liés à la santé ont été adoptés en vue suivre les progrès du Népal dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3.

87. La Cour suprême a pris une décision historique¹⁴⁴ en faveur de la protection des personnes atteintes de maladies mentales et de l'amélioration des soins de santé mentale¹⁴⁵.

E. Droit à l'éducation

88. La Constitution¹⁴⁶ et d'autres lois¹⁴⁷ garantissent le droit à l'éducation de chaque citoyen¹⁴⁸. Le nouveau projet de loi sur l'enseignement scolaire est en phase finale d'examen à la Chambre des représentants.

89. Le Népal a exécuté le Programme de développement du secteur scolaire (2016-2022)¹⁴⁹ afin d'améliorer l'accès universel à l'enseignement primaire et secondaire.

90. En 2023, 62 districts étaient déclarés alphabétisés. Des bourses d'études ciblées¹⁵⁰ ont permis d'élargir l'accès à l'enseignement, ce qui a profité aux dalits, aux filles, aux enfants de martyrs, aux victimes du conflit et aux enfants issus de communautés marginalisées menacées de disparition. Le Gouvernement fournit également des repas quotidiens à tous les élèves des établissements d'enseignement primaire publics et gère 33 écoles spéciales, 23 écoles intégrées et 380 classes spécialisées pour les enfants handicapés. Dans le cadre des objectifs de développement durable n^{os} 4 et 5, des initiatives telles que le Plan pour le secteur de l'enseignement scolaire népalais (2022-2030)¹⁵¹ ont permis d'offrir des bourses à 2,5 millions d'élèves et de soutenir 422 écoles modèles. Le taux d'alphabétisme a atteint 76,3 % (83,6 % chez les hommes et 69,4 % chez les femmes). Le programme présidentiel d'amélioration de l'éducation est en cours d'exécution et s'accompagne d'un portail d'apprentissage en ligne, de subventions complémentaires pour l'enseignement et d'un élargissement de la formation professionnelle. L'utilisation de livres en braille, le recours à la langue des signes et l'enseignement en langue maternelle ont été encouragés, y compris dans les établissements d'inspiration religieuse (gurukul, madrasa et gumba). L'octroi de bourses d'études supérieures a permis d'aider 7 090 étudiants défavorisés, notamment des personnes handicapées, d'anciens travailleurs asservis, des femmes musulmanes et des personnes touchées par le conflit. Des bourses d'enseignement ont été accordées à 7 194 enseignants et des bourses scolaires ont été octroyées à 1 143 631 élèves. Au total, 10 nouveaux établissements d'enseignement ont été autorisés à dispenser une formation professionnelle, 28 programmes modulaires ont été conçus et 254 formateurs ont été formés à l'enseignement professionnel.

91. Au Népal, 49,4 % des élèves sont inscrits en première à cinquième années (premier cycle d'enseignement primaire), 25,8 % en sixième à huitième années (deuxième cycle d'enseignement primaire), 13,9 % en neuvième et dixième années (premier cycle d'enseignement secondaire) et 9,5 % en onzième et douzième années (deuxième cycle d'enseignement secondaire). Pendant l'année scolaire 2024/25, il y avait 48,1 % de filles et 51,9 % de garçons parmi les élèves inscrits¹⁵² dans les 35 447 écoles du pays¹⁵³.

92. Tous types d'établissements confondus, les femmes représentent 46,6 % des enseignants du premier cycle d'enseignement primaire (contre 44,6 % l'année scolaire précédente), 29,1 % des enseignants du deuxième cycle d'enseignement primaire (contre 30,5 %), 19,1 % des enseignants du premier cycle d'enseignement secondaire (contre 19,2 %) et 18,6 % des enseignants du deuxième cycle d'enseignement secondaire¹⁵⁴. Les forfaits E-*Shikshya* et Happy Learning permettent aux élèves d'accéder à Internet à des tarifs préférentiels dans le cadre de l'apprentissage en ligne.

93. Le Conseil de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a adopté une stratégie en matière d'égalité des genres et d'inclusion sociale pour son système d'enseignement technique et de formation professionnelle. Le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a approuvé le Plan décennal en faveur du secteur scolaire¹⁵⁵ pour les années 2022/23 à 2031/32¹⁵⁶.

VI. Droits de certains groupes ou personnes

A. Femmes

94. Les droits des femmes sont garantis par l'application effective de la Constitution¹⁵⁷ et de nombreuses autres lois¹⁵⁸. Le deuxième Plan d'action national¹⁵⁹ pour l'application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité a été exécuté pendant les exercices 2022/23 et 2023/24.

95. Pour favoriser l'inclusion, la Constitution dispose que la présidence ou la vice-présidence de la Chambre des représentants, des assemblées provinciales et de l'Assemblée nationale doit être assurée par une femme. L'article 215 (par. 4) de la Constitution prévoit que les municipalités rurales comptent au moins quatre femmes élues et son article 216 (par. 4) prévoit que les autres municipalités comptent au moins cinq femmes élues. Le seizième Plan périodique (2024/25-2028/29) comprend une politique stratégique en faveur de l'égalité des genres, de la justice sociale et d'une société inclusive. En outre, les règlements de 2003 sur les bourses d'études prévoient des quotas pour les femmes, les dalits, les peuples autochtones et les habitants des zones défavorisées.

96. Le viol, les agressions sexuelles, la violence domestique et d'autres formes de violence fondée sur le genre sont érigés en infraction par le Code pénal. La stratégie en matière d'égalité des genres et d'inclusion sociale définit un cadre global servant à promouvoir les droits des femmes et à garantir l'égalité de participation. La loi de 2022 sur la réglementation du recours à l'acide et à d'autres substances chimiques nocives a été promulguée en vue de prévenir et de réprimer la violence fondée sur le genre liée aux agressions à l'acide.

97. Les 94 centres hospitaliers polyvalents de gestion de crise qui sont en place dans 77 districts apportent une aide considérable aux victimes. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, des refuges sûrs ont été créés dans 10 districts exposés au risque de traite des êtres humains¹⁶⁰. Des mesures globales ont également été prises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la traite des êtres humains et pour autonomiser les femmes¹⁶¹.

98. La part des allocations budgétaires tenant compte des questions de genre a progressivement augmenté, passant de 11,03 % du budget total pendant l'exercice 2007/08 à plus de 38 % pendant l'exercice 2019/20, puis à 42 % pendant l'exercice 2023/24 et à 44,28 % pendant l'exercice 2024/25. Un audit de genre a été réalisé au sein de 10 ministères fédéraux et un audit de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale est en cours dans les administrations provinciales et locales.

99. Le taux d'alphabétisme des femmes¹⁶², la détention de titres de propriété par des femmes¹⁶³ et le nombre de ménages dirigés par des femmes ont augmenté au cours de la dernière décennie¹⁶⁴. Actuellement, les femmes représentent 29,2 % des fonctionnaires¹⁶⁵, 39,78 % des employés du secteur bancaire et financier¹⁶⁶, 23,22 % des employés du système judiciaire¹⁶⁷, 23 % des employés des collectivités locales, 33,83 % des membres du Parlement fédéral et 36,36 % des membres des assemblées provinciales (à compter des élections de 2022)¹⁶⁸.

100. La loi de 2022 sur la nationalité (première modification) dispose que les enfants nés de mères népalaises peuvent obtenir la nationalité népalaise sans que l'identité du père soit connue, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au total, 2 498 personnes ont obtenu la nationalité népalaise sur la base de l'identité de leur mère, sans que le père ait été identifié¹⁶⁹. Le projet de loi de 2025 sur la nationalité (deuxième amendement) a été présenté au Parlement fédéral¹⁷⁰.

101. Pendant la période 2021-2023, 7 000 personnes ont été arrêtées à la suite d'allégations de viol, de traite, de maltraitance et d'enlèvement. Le Programme de partenariat entre la police et les populations locales a été lancé en 2020¹⁷¹. Les unités de police du pays sont reliées aux mécanismes communautaires, aux écoles, aux organisations non gouvernementales et aux collectivités locales, conformément aux procédures de

fonctionnement du programme précité. Le personnel de police a accès à un programme de développement des capacités liées à la conduite d'enquêtes tenant compte des questions de genre et aux compétences en matière de communication.

102. Plusieurs lois définissent les pratiques traditionnelles préjudiciables¹⁷² comme des actes passibles de sanctions. Une politique de tolérance zéro est appliquée à l'égard de ces pratiques néfastes¹⁷³. Tous les cas font l'objet d'une enquête et d'une décision sans délai. Pendant la période considérée, 114 cas liés à des mariages d'enfants ont été enregistrés et 241 personnes ont été arrêtées. Des programmes de sensibilisation tels que les séries « Samata Sambaad » et « Soch » sont diffusés sur les chaînes de télévision nationales et des pièces de théâtre de rue sont organisées à des fins de prévention¹⁷⁴.

103. La Direction des services destinés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées est rattachée au siège de la police népalaise. Elle a supervisé et suivi la création de 232 centres de services destinés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées dans tout le pays¹⁷⁵. Plus de 6 000 comités ont été formés au sein du réseau de contrôle de la violence fondée sur le genre, en collaboration avec d'autres parties prenantes, et sont présidés par les chefs des unités de police locales.

104. Les comités judiciaires locaux sont dirigés par des adjoints au maire ou des vice-présidents, qui sont majoritairement des femmes (plus de 72 %), ce qui les rend plus accessibles aux victimes de la violence fondée sur le genre.

105. Des centres de services gratuits pour les femmes, des centres de réadaptation et des lignes d'assistance téléphoniques sont en place. Des kits dignité sont distribués et des programmes de sensibilisation ont été lancés sur toutes les plateformes de médias. Des mécanismes de signalement confidentiels destinés aux enfants sont également en place. De même, le Conseil national des femmes gère la ligne d'assistance téléphonique *Khabar Garau 1145*, joignable 24 heures sur 24, qui permet de signaler des cas de violence fondée sur le genre et de bénéficier de services intégrés à partir d'une plateforme unique¹⁷⁶.

106. Un comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la violence fondée sur le genre a été créé¹⁷⁷. Les affaires concernant les femmes et les enfants sont traitées dans le respect de la vie privée¹⁷⁸. Pendant l'exercice 2024/25, 2 312 cas ont fait l'objet d'une enquête et 3 096 personnes ont été sanctionnées.

107. Un projet de plan d'action national a été élaboré aux fins de la gestion des centres de réadaptation à long terme dans les provinces de Bagmati et de Koshi. Des centres sont en cours de construction dans les provinces de Madhesh, de Lumbini et de Sudur Paschim. Des centres existent dans 10 districts et d'autres sont en train d'être mis en place dans les quatre provinces restantes¹⁷⁹.

108. La procédure de mise en réseau des dirigeants masculins lancée en 2017 est en cours¹⁸⁰. La procédure d'audit de genre lancée en 2023 est mise en œuvre et un manuel connexe a été rédigé¹⁸¹. Le plan de 2023 relatif au Programme d'action de Beijing, qui vise à autonomiser les femmes, est en cours de réalisation. Des programmes de sensibilisation, de développement des moyens de subsistance, de formation à la génération de revenus, de financement des semences¹⁸² et d'appui technologique sont également menés¹⁸³.

B. Enfants

109. Les droits de l'enfant sont consacrés par la Constitution et par d'autres lois complémentaires¹⁸⁴. Des sections pour mineurs ont été créées dans les 77 tribunaux de district. Un tribunal pour enfants a également été établi dans le district de Bhaktapur. Neuf centres de redressement pour mineurs prennent en charge des enfants qui sont en conflit avec la loi.

110. La loi de 1976 sur l'enregistrement des faits d'état civil a été remplacée par la loi de 2020 sur l'identité nationale et l'enregistrement des faits d'état civil, qui permet aux membres masculins et féminins d'une famille de faire enregistrer les naissances et prévoit un budget consacré à l'amélioration de la prise en charge des enfants dans les familles pauvres et très

marginalisées. Le numéro d'urgence 104 de la police, qui est joignable 24 heures sur 24, permet de signaler des cas d'enfants en danger.

111. Conformément à l'article 37 de la loi de 2018 relative aux enfants, les affaires impliquant des enfants sont généralement jugées dans un délai de cent vingt jours¹⁸⁵. Le projet de loi de 2025 sur les enfants (premier amendement) a été présenté à la Chambre des représentants¹⁸⁶.

112. Le Gouvernement est en train de mettre en place un système de codification budgétaire tenant compte des besoins des enfants aux trois niveaux de l'administration. Un fonds pour l'enfance a été créé pour venir en aide aux enfants ayant des besoins particuliers.

113. En 2024, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale visant à mettre fin au mariage d'enfants. La politique nationale de l'enfance (2023) est en vigueur et le plan d'action national connexe est en cours d'élaboration.

114. Actuellement, 422 collectivités locales disposent d'agents de protection de l'enfance et il est prévu d'en nommer dans l'ensemble des 753 collectivités locales. Il existe des comités des droits de l'enfant aux niveaux provincial et local et des lignes directrices relatives à la gouvernance locale adaptée aux enfants ont été adoptées à l'appui de la déclaration faite sur ce thème.

115. Le Népal lutte contre le travail, l'esclavage et la traite des enfants en prenant diverses mesures institutionnelles et juridiques, notamment par l'intermédiaire du Conseil national des droits de l'enfant, en encourageant les municipalités à éliminer le travail des enfants et en appliquant la loi de 2000 sur l'interdiction et la réglementation du travail des enfants et ses règlements d'exécution de 2006. Des services d'assistance téléphonique ont été mis en place pour renforcer la protection et faciliter l'accès à la justice. En appelant le 1145 (Commission nationale des femmes), le 100 (police népalaise), le 104 (service d'alerte du Conseil national des droits de l'enfant concernant les enfants disparus) ou le 1098 (service d'assistance téléphonique pour les enfants), une personne peut déposer plainte et bénéficier d'une prise en charge rapide¹⁸⁷.

116. La Constitution, le Code pénal, le Code civil, la politique nationale de l'enfance (2023), la stratégie de lutte contre le mariage des enfants (2016) et le plan directeur national pour l'élimination du travail des enfants (2018-2028) sont appliqués en vue de mettre fin au mariage d'enfants d'ici à 2030¹⁸⁸. Des conseillers psychosociaux sont mobilisés au niveau local. En outre, il existe des services d'assistance gratuits destinés aux femmes, qui sont accessibles 24 heures sur 24, et des centres de réadaptation. Des campagnes de sensibilisation sont menées sur toutes les plateformes de médias et les enfants ont accès à des mécanismes de signalement confidentiels.

117. Au total, 12 171 enfants ont été enregistrés comme victimes de violence fondée sur le genre et une procédure d'enquête est en cours pour 1 720 d'entre eux. Par ailleurs, 81 529 personnes ont été enregistrées comme victimes de violence domestique et 96 194 auteurs d'actes de violence ont été sanctionnés¹⁸⁹. Pendant la période considérée, 5 708 enfants étaient placés en détention et 1 357 autres se trouvaient dans des centres de redressement pour mineurs¹⁹⁰.

C. Personnes handicapées

118. La Constitution consacre les droits des personnes handicapées en tant que droits fondamentaux. Il est possible de faire valoir le principe de non-discrimination¹⁹¹ et de recourir à des actions positives¹⁹² pour garantir ces droits. La politique relative aux droits des personnes handicapées (2023) et la politique d'égalité des genres (2023) sont en cours d'exécution.

119. Le Népal a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif. La Constitution garantit le droit à la représentation des personnes handicapées¹⁹³. Le programme de partenariat pour la prévention du handicap et la

réadaptation est en cours de réalisation. Un audit de l'accessibilité de 17 ministères fédéraux a été réalisé et les recommandations sont en cours d'application.

120. Plus de 150 groupes d'entraide¹⁹⁴ ont été constitués et bénéficient d'un soutien actif de la part du Gouvernement. La section de lutte contre la lèpre et de gestion du handicap, qui relève du Département des services de santé du Ministère de la santé et de la population, veille à ce que les personnes atteintes de la lèpre participent à la conception, à l'exécution et à l'évaluation des plans, des politiques et des activités liés à la lèpre et au handicap, et à ce qu'elles fassent part de leur expérience.

121. La Commission nationale de planification a mené des consultations sur le plan de travail national relatif aux personnes handicapées (2021) et sur la politique nationale connexe (2021). Divers services de réadaptation sont fournis aux personnes handicapées. Les administrations locales fournissent des équipements d'assistance tels que des fauteuils roulants, des jambes et des bras artificiels, des appareils auditifs, des cannes blanches et des livres en braille aux personnes handicapées. Au total, 10 607 personnes handicapées ont reçu des équipements d'assistance et 36 865 ont bénéficié de services de physiothérapie financés par le Fonds national pour le handicap¹⁹⁵.

122. Le Gouvernement fournit un capital de départ aux personnes handicapées et leur donne accès à une formation pour qu'elles puissent exercer une activité génératrice de revenus. Des bourses sont accordées aux élèves handicapés. Les personnes handicapées bénéficient également d'une éducation gratuite. Les personnes atteintes d'une déficience visuelle obtiennent des supports pédagogiques en braille et les personnes sourdes suivent un enseignement en langue des signes¹⁹⁶.

123. Dans les 77 districts du pays, 86 hôpitaux publics offrent des services de santé gratuits aux personnes handicapées, certains proposant des services à coût réduit en fonction de la gravité du handicap. Des programmes de prévention du handicap et de réadaptation sont menés dans quatre provinces, des équipements d'assistance sont produits et distribués dans les sept provinces et des régimes d'allocations d'invalidité sont mis en place. Les femmes et les filles handicapées ont accès à un certain nombre de services et de prestations de santé¹⁹⁷.

D. Peuples autochtones, dalits et minorités

124. La Commission des nationalités autochtones et la Commission nationale des dalits ont été établies en tant qu'organes constitutionnels¹⁹⁸.

125. La National Foundation for Development of Indigenous Nationalities (Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones) est un organisme officiel dont l'objectif est de donner des moyens d'action aux peuples autochtones.

126. Dans la fonction publique, 27 % et 9 % des postes vacants sont réservés, respectivement, aux nationalités autochtones et aux dalits¹⁹⁹. La loi de 2017 sur les élections à la Chambre des représentants prévoit que chaque parti politique réserve 28,7 % des sièges aux nationalités autochtones et 13,8 % des sièges aux dalits sur la liste des candidats à la représentation proportionnelle. Plusieurs lois garantissent la représentation des femmes, des personnes handicapées, des nationalités autochtones, des dalits et des communautés minoritaires²⁰⁰. En outre, diverses lois contiennent des dispositions garantissant la représentation des femmes, des personnes handicapées, des nationalités autochtones, des dalits et des communautés minoritaires²⁰¹.

127. Toutes les formes d'intouchabilité et de discrimination sont interdites par la Constitution et par la loi de 2011 sur les castes et les autres formes d'intouchabilité et de discrimination sociale (infractions et sanctions) et ses règlements d'application. La Constitution garantit la présence de dalits dans tous les organes de l'État en vertu du principe de représentation proportionnelle et prévoit des dispositions spéciales concernant la participation aux services publics et aux autres secteurs de l'emploi²⁰². L'article 6 (par. 2) de la loi de 2017 sur les élections locales dispose que deux sièges doivent être réservés aux femmes, sachant que chaque comité de quartier doit obligatoirement compter une femme dalit parmi ses membres. En conséquence, 6 620 femmes dalits ont été élues au niveau local lors des élections de 2022.

128. Un budget a été alloué à l'élaboration d'un plan d'action et à la réalisation d'une campagne de sensibilisation en vue de l'élimination de la discrimination fondée sur la caste²⁰³. Une politique de tolérance zéro est appliquée²⁰⁴ et un dispositif institutionnel solide a été mis en place pour garantir l'efficacité de cette démarche²⁰⁵. Au total, 312 cas ont été enregistrés et ont fait l'objet d'une enquête, ce qui témoigne du fait que la population est sensibilisée et qu'elle agit contre la discrimination.

129. Le Népal se distingue par sa position juridique progressiste concernant les droits des personnes LGBTIQ⁺⁺, qui est renforcée par des protections constitutionnelles et des décisions historiques de la Cour suprême²⁰⁶. Le Ministère des femmes, des enfants et des personnes âgées, les ministères provinciaux et les collectivités locales consacrent un budget annuel à des activités qui garantissent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et qui améliorent la situation générale et le développement inclusif d'autres groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées et les minorités sexuelles. Les membres des communautés LGBTIQ⁺⁺ sont reconnus et peuvent choisir le genre mentionné sur leurs documents d'identité. Leur droit de vivre dans la dignité est respecté. Six plaintes pour violation des droits des minorités ont été déposées et 788 cas liés à des personnes LGBTIQ⁺⁺ ont été enregistrés et ont fait l'objet d'une enquête²⁰⁷.

E. Migrants

130. Le Gouvernement a pris des mesures telles que le plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme (2024-28)²⁰⁸ et a mis en place des services en ligne²⁰⁹ pour faciliter les démarches des travailleurs migrants. La politique « Free Visa, Free Ticket »²¹⁰ (Visa gratuit, billet gratuit) permet de limiter officiellement les coûts de la migration à environ 75 dollars.

131. Plusieurs instruments juridiques visant à protéger les droits et les intérêts des travailleurs migrants sont en vigueur²¹¹. Le Conseil de l'emploi à l'étranger et le tribunal chargé des questions relatives à l'emploi à l'étranger contribuent efficacement à promouvoir la gouvernance en matière de migration de main-d'œuvre. Il existe un système de gestion des informations sur l'emploi à l'étranger, conçu pour conserver les dossiers des travailleurs migrants. La procédure de délivrance des permis de travail a été numérisée.

132. Le Népal a conclu un accord bilatéral sur la migration de main-d'œuvre avec 12 pays de destination afin de garantir des conditions de migration et d'emploi à l'étranger sûres, éthiques, bien gérées et décentes. Le Gouvernement s'efforce d'élargir la coopération bilatérale en négociant des mémorandums d'accord avec d'autres pays de destination de la main-d'œuvre.

133. Situé à Katmandou, le centre de réadaptation Mangala Shahana fournit une aide à la réadaptation aux femmes qui sont rentrées au Népal après avoir réchappé à de mauvaises conditions d'emploi à l'étranger.

F. Apatridie

134. La Constitution garantit le droit fondamental à la nationalité de chaque Népalais. Le projet de loi portant modification la loi de 2006 sur la nationalité népalaise vise à garantir, dès son entrée en vigueur, l'égalité totale entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'octroi de la nationalité à leur enfant et à leur conjoint. Le Népal est résolu à renforcer le processus d'octroi de la nationalité, à promouvoir des interprétations inclusives des lois sur la nationalité et à protéger le droit d'une mère de conférer sa nationalité à son enfant. Dans un souci d'équité et d'efficacité, le Ministère de l'intérieur a publié une circulaire à l'intention des autorités de district afin d'accélérer la procédure. Plus de 2 000 personnes ont acquis la nationalité népalaise sur la base du nom de leur mère.

135. Le cadre juridique en vigueur reconnaît trois genres (femme, homme et autre), ce qui garantit l'inclusion des personnes de genre variant. À ce jour, 1 637 personnes ont acquis la nationalité népalaise en se définissant comme « autres ».

VII. Justice transitionnelle

136. La Commission d'enquête sur les disparitions forcées et la Commission Vérité et réconciliation ont été chargées d'enquêter respectivement sur les disparitions forcées et sur d'autres cas de violation flagrante des droits de l'homme²¹². Le président et les membres des deux commissions ont été nommés²¹³.

137. Dans le cadre de la troisième modification apportée à la loi sur la Commission d'enquête sur les disparitions forcées et la Commission Vérité et réconciliation, les faits survenus pendant le conflit armé ont été classés en tant que violations des droits de l'homme et violations graves des droits de l'homme. L'article 29 (al. a) de la loi dispose que le Gouvernement, en consultation avec le Conseil judiciaire, doit, par une notification publiée au Journal officiel, constituer un tribunal spécial composé de trois membres qui sera chargé de statuer sur les affaires ouvertes au titre de ladite loi. Le 29 août 2025, le Gouvernement a renouvelé les équipes de direction de la Commission Vérité et réconciliation et de la Commission d'enquête sur les disparitions forcées, conformément à l'article 3 de la loi, telle que modifiée. La formation de ces nouvelles équipes de direction marque une étape importante dans l'avancement du processus de justice transitionnelle, qui a été longtemps retardé au Népal, et témoigne de la volonté du Gouvernement de se saisir de la question des violations commises pendant le conflit par l'intermédiaire d'institutions crédibles et responsables. Conformément à l'article 13 (par. 6 a) et b)) de la loi, la Commission a enregistré des plaintes dans tout le pays dans le cadre d'un appel public d'une durée de trois mois.

138. La version modifiée de la loi contient une définition des violations flagrantes des droits de l'homme, qui comprennent les viols, les actes flagrants de violence sexuelle, les actes systématiques tels que les exécutions arbitraires et les disparitions forcées, les actes de torture et les traitements inhumains ou cruels. Elle proscrit l'exemption de poursuites à l'égard des auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme. Elle comprend également des dispositions relatives à la recherche de la vérité et à la détermination des causes profondes du conflit et des violations des droits de l'homme. En outre, elle prévoit la création d'un fonds servant à financer le processus et à accorder des réparations aux victimes.

139. Le manuel destiné aux équipes d'enquête locales est dans sa phase finale de conception et le règlement relatif aux enquêtes sur les personnes disparues, à l'établissement de la vérité et au fonctionnement du fonds de réconciliation est en cours d'élaboration. Des mesures sont prises pour garantir le recensement et l'enregistrement des faits de viol et d'autres formes de violence sexuelle dans le respect de la confidentialité et pour fournir aux victimes les services de conseil dont elles ont besoin. En outre, des consultations sont en cours sur le projet de règlement relatif à la Commission Vérité et réconciliation et des processus d'organisation et de gestion sont menés en vue de mobiliser les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de la Commission.

VIII. Lutte contre la corruption

140. Le Népal est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et, en 2013, a lancé la Stratégie nationale d'application de la Convention et le plan d'action connexe. Il a présenté à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime son rapport d'auto-évaluation dans le cadre des premier et deuxième cycles d'examen par les pairs. Il a également élaboré la deuxième Stratégie de lutte contre la corruption et le plan d'action connexe. La gouvernance est l'un des indicateurs clefs du bonheur des Népalais, comme l'indique le seizième Plan périodique, et devrait faire remonter l'indice de contrôle de la corruption à 0,4 et l'indice de perception de la corruption à 43 d'ici à l'exercice 2028/29.

141. Selon la Constitution, l'État doit garantir une bonne gouvernance en rendant l'administration publique équitable, compétente, impartiale, transparente, exempte de corruption, responsable et participative²¹⁴. Le Conseil judiciaire peut mener des enquêtes et engager une procédure conformément à la loi²¹⁵. En tant qu'organe constitutionnel indépendant et autonome, la Commission d'enquête sur les abus d'autorité est chargée d'enquêter sur tout abus d'autorité commis à des fins de corruption par toute personne

exerçant une fonction publique²¹⁶. L'Auditeur général est chargé de contrôler les comptes de toutes les administrations fédérales et provinciales²¹⁷.

142. De nombreuses lois de lutte contre la corruption sont en vigueur²¹⁸. La loi de 2024 sur la prévention de la corruption (première modification) élargit la définition des institutions publiques et des agents publics en l'inscrivant dans le contexte des irrégularités dans la passation de marchés publics, telles que les pots-de-vin, l'abus de fonctions et de statut, ainsi que l'absence de décision opportune qui se traduit ensuite par des pertes ou des dommages. Ces actes ont été ajoutés à la définition de la corruption et des dispositions visant à lutter contre de tels comportements sont prévues. De même, la version modifiée de la loi contient des dispositions relatives à l'utilisation de méthodes d'enquête spéciales et de technologies modernes en vue de rendre les enquêtes sur la corruption plus efficaces.

143. Le Bureau de contrôle des marchés publics, le Bureau des enquêtes sur le blanchiment d'argent, le Bureau des enquêtes fiscales et le Bureau du Procureur général ont été dotés de capacités et le Gouvernement a prévu de renforcer les capacités des autres institutions, dont la Cour suprême, le Tribunal spécial, la Commission d'enquête sur les abus d'autorité, le Centre national de vigilance, l'Auditeur général et le Bureau du Contrôleur général.

IX. Problèmes émergents

144. Bien qu'il ne contribue qu'à hauteur de 0,1 % environ aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le Népal subit de plus en plus de dégâts causés par des changements climatiques d'origine externe, dont la perte rapide de la cryosphère himalayenne, des précipitations dangereuses, des vidanges brutales de lacs glaciaires en cascade et des inondations catastrophiques qui mettent en péril les droits à la vie, à la santé, au logement, à l'eau et aux moyens de subsistance²¹⁹. La contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que les évaluations menées récemment dans la région de l'Hindou Kouch-Himalaya font état d'une diminution de la couche neigeuse et d'un recul des glaciers dans toute la région, ce qui accroît les risques multiples auxquels sont exposées les populations et les infrastructures en aval²²⁰. La vidange brutale d'un lac glaciaire à Thame (district de Solukhumbu), le 16 août 2024, et l'inondation de Rasuwagadhi, le 8 juillet 2025, ont détruit des ponts, des routes et des installations hydroélectriques, mettant en évidence la grande vulnérabilité du Népal et son faible niveau de préparation²²¹. Pour des raisons d'équité et au regard des responsabilités communes mais différenciées, le Népal recherche des financements prévisibles et suffisants pour s'adapter aux changements climatiques et faire face aux pertes et préjudices, dans l'esprit du Fonds pour les pertes et préjudices mis en place à la COP28²²². Le classement établi par l'Université de Notre Dame dans le cadre de l'Initiative d'adaptation mondiale (ND-GAIN) témoigne lui aussi du fait que le Népal a de toute urgence besoin d'une aide. Les moussons irrégulières entraînent des inondations, des glissements de terrain et des sécheresses prolongées, qui se répercutent directement sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les agriculteurs constatent une baisse de la productivité des cultures de base. De nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies des plantes font leur apparition en raison de la hausse des températures. Les changements climatiques perturbent également la riche biodiversité du Népal, notamment des espèces comme la panthère des neiges et le panda roux.

145. La pénurie d'eau est une autre source de préoccupation croissante pour le Népal, étant donné que de nombreuses sources et rivières se tarissent, en particulier en moyenne montagne. Les sécheresses prolongées et les incendies de forêt se font plus fréquents. La santé humaine est également menacée, car les maladies à transmission vectorielle sont de plus en plus présentes dans les zones urbaines et rurales. En outre, les changements climatiques accroissent l'insécurité liée aux moyens de subsistance et provoquent une hausse des migrations. Par ailleurs, les projets hydroélectriques, les routes et les systèmes d'irrigation sont particulièrement exposés aux catastrophes climatiques, ce qui suscite des inquiétudes quant au développement à long terme et à la prospérité économique du Népal.

X. Principales réalisations

146. La Commission du droit, de la justice et des droits de l'homme a adressé des avis, des recommandations et des directives au Cabinet du Premier Ministre et au Conseil des ministres en vue de l'élaboration du projet de sixième Plan d'action national pour les droits de l'homme et de sa soumission à la Commission.

147. Le Népal a accompli des progrès notables dans les domaines de la représentation politique inclusive et participative, de l'inclusion sociale, de la sécurité sociale, ainsi que de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Plus de 46 % du territoire national sont couverts de forêts et les programmes népalais de foresterie communautaire sont mondialement reconnus comme des modèles de gestion participative. Les zones protégées représentent plus de 23,4 % du territoire et permettent de sauvegarder des espèces menacées telles que le tigre, le rhinocéros, le panda roux et la panthère des neiges.

148. L'exécution du Programme d'action national aux fins de l'adaptation (2021-2025) et des plans d'action locaux aux fins de l'adaptation associant les communautés locales constitue une autre réalisation clef. La participation aux programmes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) et la promotion des énergies renouvelables sous-tendent le mode de développement à faibles émissions du Népal.

XI. Difficultés rencontrées

149. La plupart des recommandations formulées par les États Membres pendant le troisième cycle de l'EPU ont été appliquées ; toutefois, l'établissement de rapports fondés sur des faits demeure problématique en l'absence d'un mécanisme uniforme de collecte de données.

150. La protection et la promotion des droits sociaux, économiques et culturels au Népal, ainsi que l'obtention et l'utilisation de ressources internes et externes aux fins du développement global de l'État, conformément aux aspirations de la population, nécessitent l'adoption de principes relatifs à la bonne gouvernance, à la prudence budgétaire, à l'état de droit, à une meilleure mobilisation des recettes et au renforcement de la coopération, de la coordination et de la collaboration aux niveaux national et international. Il est tout aussi essentiel de mettre en place un système d'information efficace à guichet unique et de faire en sorte que les administrations soient à l'écoute de la population et que le système judiciaire soit indépendant et compétent.

151. Le Népal constate des problèmes liés à l'évolution récente des technologies de l'information, notamment les risques liés à l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle et à la duplication des données, et remarque que les contraintes géographiques ont une incidence sur l'efficacité de la prestation des services publics.

152. La migration des jeunes à l'étranger, motivée par de meilleures possibilités d'emploi, et la migration interne des habitants des villages vers les villes posent également des problèmes, le premier du point de vue de l'offre de main-d'œuvre et de la productivité dans le pays et le second en raison de la pression supplémentaire exercée sur les services et les installations dans les centres urbains.

153. La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels nécessite des ressources considérables. L'aide internationale apportée par les partenaires de développement dans le cadre d'instruments bilatéraux et multilatéraux décline en raison des troubles qui sévissent dans d'autres parties du monde.

154. En outre, les partenaires de développement changent de priorités, passant des dons aux prêts, ce qui exerce une pression supplémentaire sur le financement du développement. Il importe donc de renforcer l'aide internationale, conformément à l'engagement international en faveur de la hausse des investissements.

155. Au début du mois de septembre 2025, alors que le présent rapport était sur le point d'être achevé, le Népal a été le théâtre d'un puissant mouvement anticorruption, mené dans une large mesure par les jeunes de la génération Z et caractérisé par une contestation en ligne qui s'est rapidement transformée en de violentes manifestations de rue. Si la cause initiale du mouvement était l'interdiction des plateformes de médias sociaux, en raison de la réticence de celles-ci à respecter les obligations d'enregistrement fixées par les pouvoirs publics, c'est la profonde frustration liée aux soupçons de corruption, au népotisme, au chômage et à la mauvaise gouvernance qui a finalement pris le dessus. Les manifestants ont exigé que la responsabilité et la transparence soient garanties et qu'il soit mis fin à l'impunité.

156. Il sera sans doute difficile de répondre sur-le-champ à l'ensemble des préoccupations soulevées par les groupes de la génération Z. Néanmoins, à la suite de cette révolte, un gouvernement intérimaire a été formé le 12 septembre 2025, avec pour principal mandat d'organiser de nouvelles élections législatives en mars 2026. Il est attendu de ce gouvernement qu'il fasse le nécessaire pour protéger et promouvoir davantage les droits de l'homme, enrayer la corruption et garantir une bonne gouvernance, comme le souhaite la population, y compris les groupes de la génération Z.

Notes

- ¹ UPR Fourth Cycle National Report Preparation Committee.
- ² To facilitate the preparation of Nepal's national report under the Fourth Cycle of the Universal Periodic Review (UPR), the Human Rights and International Treaty Division (HRITD) of the Office of the Prime Minister and Council of Ministers (OPMCM) constituted a Committee chaired by the OPMCM Secretary with joint secretaries from MoLJPA, OPMCM, MoHA, MoFA, MoWCSC, and an under-secretary from OPMCM's International Law and Treaties Section, supported by an expert consultant, and carried out nationwide multi-tier consultations involving federal ministries, Parliament, judiciary, justice- and security-sector institutions, provincial and local governments, constitutional commissions, and civil society organizations, pursuant to Human Rights Council Decision 17/119.8.
- ³ The Constitution adopted eight human rights commissions as Constitutional Bodies, including the National Human Rights Commission (Related to Part 25 of the Constitution), the National Women Commission, the National Dalit Commission, the National Inclusion Commission, the Indigenous Ethnic Commission, the Madhesi Commission, the Tharu Commission and the Muslim Commission (Related to Part 27 of the Constitution).
- ⁴ Related to report of the Working Group on the Universal Periodic Review – Nepal, A/HRC/31/9.
- ⁵ Related to recommendation 159.1.
- ⁶ Section 38 of the NPC aims to ensure that those responsible for such crimes are held accountable, which is in line with international law and standards.
- ⁷ Total 42 travel documents issued in 2024.
- ⁸ Related to recommendations 159.129, 159.130, 159.131, 159.132 and 159.133.
- ⁹ It was first mooted in 1986.
- ¹⁰ Related to recommendations 159.22, 129.26, 159.28 and 159.29.
- ¹¹ Related to recommendations 159.30, 159.77 and 159.83.
- ¹² Related to recommendation 159.10.
- ¹³ Related to recommendations 159.5 and 159.53.
- ¹⁴ Related to recommendation 159.10 (UN Special Rapporteur on Minority, Nicolas Levrat, Rights of Indigenous People, Albert K. Barume, Promotion of Truth, Justice, Reparation and Guarantees of non-recurrence and Extreme Poverty and human rights, Oliver De Schutter).
- ¹⁵ With Governments of the United Kingdom (2022), Israel (2020), UAE (2007/2019), Mauritius (2019), Japan (2019), Malaysia (2018), Jordan (2017), Japan (2009), Bahrain (2008), the Republic of Korea (2007), Qatar (2005).
- ¹⁶ Related to recommendation 159.10.
- ¹⁷ Related to Articles 248 and 249 of the Constitution.
- ¹⁸ Related to recommendations 159.23, 159.25.
- ¹⁹ Under the initiative of the Head of Human Rights and International Treaty Agreement Division, OPMCM, the decision dated July 20, 2022.
- ²⁰ Articles 252, 253 and 254 of the Constitution.
- ²¹ NWC reviews existing laws, monitors institutions, conducts research and awareness on issues affecting women and makes recommendations to the government and monitors and integrates gender equality norms into mainstream development.
- ²² Related to Article 255-257 of the Constitution (NDC is mandated for protecting and promoting Dalit

- rights, and for facilitating the government in ending CBD and empowering the Dalit community).
- ²³ Article 258-260 of the Constitution.
- ²⁴ Article 261 of the Constitution.
- ²⁵ Article 262 of the Constitution.
- ²⁶ Article 263 of the Constitution.
- ²⁷ Article 264 of the Constitution.
- ²⁸ National Human Rights Commission Act, 2012; National Women Commission Act, 2017; National Dalit Commission Act, 2017; National Inclusion Commission Act, 2017; Indigenous Nationalities Commission Act, 2017; Madhesi Commission Act, 2017; Tharu Commission Act, 2017; Muslim Commission Act, 2017.
- ²⁹ Key legislations enacted during the reporting period are: Public Service Broadcasting Act, 2024; Food Cleanliness and Quality Act, 2024, Drinking Water and Sanitation Act, 2022; Town Area Integrated Public Transportation (Management) Authority Act, 2022; Radioactive Material (Utility and Regulation) Act, 2020, Environment Protection Act 2019, Forest Act, 2019, Pesticides Management Act, 2019, National Medical Education Act, 2018, Consumer Protection Act 2018; Safe Motherhood and Reproduction Health Rights Act, 2018, Crime Victim Protection Act 2018; Children Act, 2018, Public Health Service Act, 2018, Right to Housing Act, 2018, Food Rights and Food Sovereignty Act, 2018, Individual Privacy Act, 2018, Compulsory and Free Education Act, 2018, Social Security Act, 2018, Right to Employment Act, 2018, Amendment on the Enforced Disappearance Enquiry, Truth and Reconciliation Commission Act, 2014.
- ³⁰ Section 36 of the Legislative Management Act, 2024.
- ³¹ Section 46 of the Security Printing Act, 2024 and Section 31 of the Public Service Broadcasting Act, 2024, provide for the measurement of their implementation.
- ³² The Land Act, 1964, has been amended through “An Act to Amend Some Nepal Acts Related to Investment Facilitation, 2024”.
- ³³ Article 133 of the Constitution.
- ³⁴ It includes Habeas Corpus, Mandamus, Certiorari, Prohibition, and Quo Warranto.
- ³⁵ Adv. Meera Dhungana Vs. OPMCM et. al, NKP 2064, Decision no. 1074.
- ³⁶ Paragraph of the Preamble of the Constitution.
- ³⁷ Article 18(3) of the Constitution.
- ³⁸ Related to recommendations 159.32, 159.33, 159.34, 159.35.
- ³⁹ Related to recommendations 159.132, 159.39, 159.40, 159.41, 159.42, 159.43 and 159.44.
- ⁴⁰ Article 133 of the Constitution.
- ⁴¹ The operational fund provides legal aid, health services, psychosocial counselling, emergency support, and income-generation.
- ⁴² Related to recommendations 159.162, 159.163, 159.165.
- ⁴³ Related to recommendation 159.168.
- ⁴⁴ Constitution; NPC; Witchcraft-Related Accusation (Offence and Punishment) Act, 2015.
- ⁴⁵ Keeping women in isolation during menstruation (Refer Section 168 of NPC).
- ⁴⁶ Related to recommendations 159.94, 159.95 and 159.96.
- ⁴⁷ Related to recommendations 159.51 and 159.141.
- ⁴⁸ Related to recommendations 159.162, 159.165 and 159.171.
- ⁴⁹ The service structure of the NWC's Complaint Handling Section allows the victims of GBV from all over the country to report their problem by telephone or any other medium of communication. The section also provides legal counselling, free legal aid, psychosocial counselling and maintains a record of violence against women.
- ⁵⁰ Related to recommendation 159.164.
- ⁵¹ Related to recommendation 159.63.
- ⁵² *Narayan Sapkota Vs. Pramisha Dawadi*, Supreme Court of Nepal, June 14–16, 2025. Legal update summarizing the holding: spouse’s partition claim over marital property can proceed even if a foreign divorce case is pending or concluded; claims under Civil Code; *Full Bench “Mudbhari family partition case”*, Supreme Court of Nepal (five-judge bench), decision of 17 July 2025. The Court held that only daughters married on or after 14 Ashoj 2072 (1 October 2015) enjoy full constitutional coparcenary and ancestral property rights, while marriages before that date remain governed by prior law; *Adheep Pokhrel & Tobias Volz Vs. Ministry of Home Affairs, Department of Immigration*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 079-WO-0198. The Court held that restrictive immigration practices discriminating against foreign spouses of Nepali citizens violated constitutional equality (Articles 18 and 38) and the right to family life and directed the State to revise visa regulations in line with international HR obligations.
- ⁵³ Adv. *Roshani Paudyal & Adv. Saroj Raj Ghimire Vs. Government of Nepal (Office of the Prime Minister and Council of Ministers & others)*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 076-WO-0962, decision of 5 August 2020. The Court held that women’s safe motherhood and reproductive health are fundamental rights under the Constitution Articles 35 and 38(2), and issued mandamus requiring

- uninterrupted access to ANC, lawful abortion, delivery care, PMTCT, neonatal vaccination, and inclusion of SRH services in the essential health package.
- ⁵⁴ Related to recommendations 159.195, 159.196, 159.163, 159.200, 159.204 and 159.206.
- ⁵⁵ *Case concerning violations by Upper Solu Hydroelectric Co. Pvt. Ltd.*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 074-WO-1031. The Court issued mandamus requiring the Government to implement ILO Convention No. 169, the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (2007), the UN Guiding Principles on Business and Human Rights (2011), and the UN Declaration on the Right to Development (1986) in relation to the hydropower project. It directed the State to center free, prior, and informed consent (FPIC), provide effective remedies, and ensure Indigenous safeguards in hydropower development.
- ⁵⁶ *Sailendra Ambedkar et al. Vs. Office of the Prime Minister & others*, Supreme Court of Nepal (Constitutional Bench), Case No. 077-WC-099. The petition challenged budget provisions for FY 2021/22 permitting large-scale extraction of stone, gravel, and sand in the Chure range. The Court upheld the petition, holding that such excavation amounted to “ecocide” and violated Article 30 of the Constitution (right to clean and healthy environment) and the Directive Principles, and ordered a halt to export of aggregates until legislation consistent with constitutional environmental protection is enacted; *Amarnath Jha Vs. Office of the Prime Minister*, Supreme Court of Nepal, NKP 2022 (2078), Decision No. 10743, The Court connected disaster risks to climate change and environmental degradation, invoking constitutional rights to life with dignity (Article 16), health (Article 35), food (Article 36), and shelter (Article 37), as well as principles of sustainable development, precaution, and basin planning. The Court ordered the Government to adopt both immediate relief measures and long-term structural solutions such as embankments and flood-resilient infrastructure; *Explore Nepal Vs. Government of Nepal & others*, Supreme Court of Nepal, Case No. 075-WO-0072, decision of 2 May 2022. The NGO petitioner challenged the policy shift reducing the plastic bag ban from less than 40 microns to less than 30 microns in the Kathmandu Valley. The Court upheld the petition, reinstating the stricter 40-micron ban. It highlighted the environmental and human health risks of plastic waste, including impacts on soil, drainage, marine ecosystems, and vulnerable communities such as farmers, women, and children. The Court invoked environmental justice, HR, and the principle of *in dubio pro natura* when in doubt, decisions must strongly favour environmental protection, affirming the constitutional duty to protect a clean and healthy environment (Related to recommendation 159.122).
- ⁵⁷ Related to recommendation 159.54.
- ⁵⁸ The Dialogue, designed as a biennial global forum, convened Heads of State and Government, experts, civil society, youth, and indigenous representatives to discuss the vulnerabilities of mountainous regions and least developed countries. It concluded with the adoption of the ‘Sagarmatha Call for Action,’ which includes 25 commitments to strengthen climate ambition, protect fragile ecosystems, promote equitable climate finance, and enhance international cooperation. The next edition of the Sagarmatha Sambaad is scheduled for 2027.
- ⁵⁹ Article 16 of the Constitution.
- ⁶⁰ Article 23 of the Constitution.
- ⁶¹ Related to Article 22 of the Constitution and Recommendations 159.57, 159.58 and 159.59.
- ⁶² Related to recommendations 159.22, 159.60.
- ⁶³ Article 19 of the Constitution.
- ⁶⁴ A committee has been formed to prepare a strategic road map for the attainment of the objectives of the “IT Decade,” and the committee is currently in the initial phase of commencing its work.
- ⁶⁵ Related to Recommendations 159.173, 159.174, 159.175, 159.177, 159.178, 159.179, 159.181, 159.182 and 159.184.
- ⁶⁶ Article 20 of the Constitution.
- ⁶⁷ Section 14 of the of NPCrC.
- ⁶⁸ Article 20 of the Constitution.
- ⁶⁹ Section 113 of the NCrPC.
- ⁷⁰ Related to recommendation 159.188.
- ⁷¹ The policy aims to provide free legal assistance to those who cannot afford it, and to promote legal awareness and education among deprived and marginalized communities.
- ⁷² Related to recommendation 159.61.
- ⁷³ Related to recommendation 159.55.
- ⁷⁴ The SC has, through *Nishant Pokhrel Vs. Office of the Prime Minister & others*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 078-WO-1488, and *Pradikshya Kc Vs. Office of the Prime Minister & others*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 078-WO-1595. Both petitions challenged provisions of the Act on the Voters’ Register, 2016, which excluded temporary voters such as army personnel in barracks, prisoners, and residents of old-age homes. The Court examined whether such exclusions were consistent with constitutional guarantees of equality and the right to vote, directing the State to ensure broader inclusion of marginalized and institutionalized groups in the electoral roll.
- ⁷⁵ Related to recommendations 159.60, 159.69, and 159.208.

- ⁷⁶ Related to recommendations 159.95, 159.96, 159-97, 159.100, 159.102 and 159.91(7) (Decision No. 9868, 10025 and 10697).
- ⁷⁷ The Constitution also ensures proportional inclusion in the state organs, including constitutional bodies. It allows special provisions to be made by law for the protection, empowerment, and development of disadvantaged and marginalized groups, with a long list of beneficiaries including women and persons with disabilities.
- ⁷⁸ Paragraph 4 of the Preamble and Article 38(4) of the Constitution.
- ⁷⁹ Economic Survey 2081/82, MoF.
- ⁸⁰ Article 19 of the Constitution.
- ⁸¹ Article 27 of the Constitution.
- ⁸² Related to recommendation 159.73.
- ⁸³ Related to recommendation 159.89.
- ⁸⁴ Related to recommendation 159.77.
- ⁸⁵ Registration date 10 June 2025, registration no. 8.
- ⁸⁶ Related to recommendation 159.74.
- ⁸⁷ Related to recommendations 159.81, 159.82 and 159.88.
- ⁸⁸ Related to recommendation 159.181.
- ⁸⁹ Related to recommendations 159.169, 159.187, 159.216.
- ⁹⁰ Related to recommendations 159.32, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 47, and 48.
- ⁹¹ Related to Section 167(2) of NPC and recommendations 159.14, 159.57, 159.58, and 159.59.
- ⁹² Sections 162, 163, 164 of NPC.
- ⁹³ Related to Section 4 of the Labour Act, 2017.
- ⁹⁴ Related to recommendation 159.179.
- ⁹⁵ The Bill to amend the HTTCA's general deliberations has been concluded. The Bill has been further tabled and transmitted by the HoR to the Women and Social Affairs Committee for consideration.
- ⁹⁶ Related to recommendations 159.90, 159.92, 159.93, 159.196, 159.101, 159.189, 159.198, and 159.103.
- ⁹⁷ GoN has formulated an Action Plan for the implementation of the additional obligation created by the protocol. Regarding the implementation of Goals 5, 8, and 16 of SDGs, MOWCSC has a Human Trafficking and Transportation Control Division under the department designated for Women's Empowerment. GoN has also prepared a draft amendment to revise the National Policy against Trafficking in Women and Children and Sexual Exploitation, 1995, along with the revised draft of the National Plan of Action against Human Trafficking and Transportation, 2011. Additionally, a bill to amend various Nepali laws related to anti-money laundering and business environment promotion is under consideration. A draft law is being developed to address forced labour, including traditional bonded labour systems such as *Haruwa* and *Charuwa*.
- ⁹⁸ Related to recommendation 159.199.
- ⁹⁹ UNODC Global Report on Trafficking in Persons 2024; Available at: https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2024/GLOTIP2024_BOOK.pdf.
- ¹⁰⁰ Related to recommendation 159.73.
- ¹⁰¹ Article 33 of the Constitution.
- ¹⁰² Article 34 of the Constitution.
- ¹⁰³ Sub Section 1.1 and 1.2 of Section 1 of the Policy; Available at: https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@asia/@ro-bangkok/@ilo-kathmandu/documents/policy/wcms_539895.pdf.
- ¹⁰⁴ Related to SDG Goal 8.
- ¹⁰⁵ Available at: https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:11200:0::NO:11200:P11200_COUNTRY_ID:103197.
- ¹⁰⁶ Right to Employment Act, 2018, Right to Employment Regulation, 2018, Sexual Harassment at Workplace Prevention Act, 2015, Labour Act 2017 (It ensures equal pay for equal work, recognition of informal sectors to receive benefits from adequate wages and just and favourable working conditions, including working hours and health and safety measures. Under this Act, MoLESS fixes the minimum wage for workers in every two years, based on the recommendation of the minimum wage fixation committee. Social Security Act 2017, Labour Regulation 2018, The Act Relating to Children, 2017; Trade Union Act, 1992; Child Labour (Prohibition and Regulation) Act, 2000; and Foreign Employment Act, 2007. Labour Audits Criteria 2018, Prime Minister Employment Program Manual 2075, Skill Development Procedure 2075.
- ¹⁰⁷ As per GoN, the formal implementation of including informal sectors in the parameter of the contribution-based social security system was planned from April 14, 2023. Efforts are underway to integrate all the informal sectors into the contribution-based social security system.
- ¹⁰⁸ It was published in the Nepal Gazette on 11 August 2025.
- ¹⁰⁹ Related to recommendation 159.121.
- ¹¹⁰ The Prime Minister Employment Program achieved 75.76% physical and 67.32% financial progress,

- with 6,21,137 individuals (17.6%) out of 35,31,555 registered beneficiaries receiving employment. 5% interest discount is available on loans in priority sectors. PMP Operational Guideline-2018 was amended in January 2022.
- ¹¹¹ The 16th Periodic Plan (Fiscal Year 2024/25–2028/29) Chapter 10 Section 10.5. (State facility identity card distribution program, Production and employment-focused program, Empowerment and capacity development program).
- ¹¹² The 16th periodic plan.
- ¹¹³ Article 43 of the Constitution guarantees social security to indigent citizens, incapacitated and helpless citizens, helpless single women, citizens with disabilities, children, citizens who cannot care for themselves, and citizens belonging to tribes on the verge of extinction, in accordance with the law. Further Article 42(2) stipulates those indigent citizens and citizens from communities on the verge of extinction have the right to special opportunities and benefits in education, health, housing, employment, food, and social security for their protection, upliftment, empowerment, and development. Similarly, Article 34 (2) provides that every labourer has the right to an appropriate salary, benefits, and contribution-based social security.
- ¹¹⁴ It includes 1,689,196 senior citizens (above 68 years) and 156,161 Dalit senior citizens (above 60 years), 181,863 single women senior citizens above (60 years) and 16,840 senior citizens (as per segregated area), 389,210 single women (all ages) and 38,306 people with disabilities (all ages), 145,517 extremely incapable disabled individuals and 800,036 children as per segregated area (child protection grant), 360,311 Dalit children (below 5 years) and 22,393 endangered ethnic community members.
- ¹¹⁵ Article 36 of the Constitution.
- ¹¹⁶ Section 3 of the Right to Food and Food sovereignty Act, 2018 (The law incorporates provisions for identifying targeted households in terms of food security; provision of food assistance cards; maintenance of food supply during emergencies; protection of farmers' rights; prevention and control of famine; sustainable use of agricultural land; food supply at free or concessional prices; and promotion of local food systems, including climate change adaptation; implementation of targeted agricultural development programmes; preparation of National food plan.)
- ¹¹⁷ SDGs Goal 2 focuses on protecting the right to food for all persons, including those living in poverty and rural areas.
- ¹¹⁸ *Advocate Bishnu Luitel Vs. Office of the Prime Minister & others*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 076-WO-0933 (6 April 2020), and *Advocate Pushpa Raj Poudel Vs. Office of the Prime Minister & others*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 076-WO-0934 (6 April 2020); In both cases, the Supreme issued an interim order directing the Government to identify vulnerable groups and guarantee their right to food during the COVID-19 lockdown, affirming the enforceability of the constitutional right to food in emergencies; Related to recommendations 159.114, 159.115, 159.125, 159.128 and 159.129.
- ¹¹⁹ Related to recommendation 159.118.
- ¹²⁰ Food godowns are being operated at the local level of remote areas in FY 2022/23, with 50% conditional grant benefiting 100 families in Sarlahi and 900 families in Jhapa.
- ¹²¹ In accordance with Rule 21 of the Regulations on the Food Right and Food Sovereignty Regulation 2024.
- ¹²² Targeted food security and assistance programs have been implemented by setting nutritional and hygiene standards. Nutrition promotion programs and nutritious vegetable farming are being carried out.
- ¹²³ Article 37 of the Constitution (This Article stipulates that no citizen shall be evicted from their owned residence, nor shall their residence be infringed upon, except in accordance with law).
- ¹²⁴ The 16th Periodic Plan (FY 2024/25- 2028/29) Chapter 7, Section 7.5 (5). Landless and squatter settlements management program.
- ¹²⁵ Town Development Act, 1988; Right to Housing Act 2018, Kathmandu Valley Development Authority Act, 1988; Building Act, 1998; and National Housing Policy, 2012 and National Urban Policy 2025. (These laws prioritize appropriate, safe, adequate, and affordable housing for all citizens.)
- ¹²⁶ Related to recommendations 159.110, 159.112 and 159.121.
- ¹²⁷ GoN data: Over 7,100 for Dalits and Muslims in Koshi Province, also developing disaster-resilient settlements in Karnali.
- ¹²⁸ This policy aims to increase the production of appropriate, safe, and environmentally friendly housing for all income groups and to upgrade existing housing.
- ¹²⁹ The programme includes the upgrading of houses and the replacement of thatched roofs (till now 92,988 houses).
- ¹³⁰ 11 emergency shelters have been constructed across different parts of the country to provide immediate temporary housing to those displaced by natural disasters. In the current fiscal year, emergency shelters have been constructed in Jaleswar Municipality of Mahottari, Tilathi Koiladi of

- Saptari, Tilagufa Municipality of Kalikot, and Chandan Nath Municipality of Jumla. The Safe Housing Program has upgraded 6,982 houses and replaced over 88,000 thatched roofs. Out of 1,136 health facilities damaged in the 2015 earthquake, 1,011 have been reconstructed.
- ¹³¹ Related to Recommendations 159.108 and 159.109.
- ¹³² These measures include: the National Conservation Strategy, 1987; WR Development Policy, 1992; WR Act, 1992, Water Supply Corporation Act, 2007; Water Supply and Sanitation Act, 2022; Nepal Environmental Policy and Action Plan, 1993, Environment Protection Act, 2018, National Water Supply and Sanitation Policy, 2014; Kathmandu Valley Strategy on Water Supply and Sanitation Policy, 2000; WR Strategy, 2002; National Irrigation Policy, 2016; Sustainable Development Agenda, 2003; National Water Plan 2005; National Drinking Water Quality Standard, 2006 and Implementation Directives, 2006.
- ¹³³ Following the ODF declaration, a sanitation programme has been proposed for sustained sanitation, aligning with SDG Goal 6.
- ¹³⁴ Related to Recommendations 159.108 and 159.109.
- ¹³⁵ Economic Survey 2023/24, p. xviii, MoF.
- ¹³⁶ Related to recommendations 159.108, 159.109, 159.113, 159.116, 159.119 and 159.120.
- ¹³⁷ Related to recommendation 159.131.
- ¹³⁸ Article 35 of the Constitution. (This Article incorporates free basic health services, emergency health services, information about one's medical treatment, access to health services, and access to clean drinking water and sanitation).
- ¹³⁹ The Public Health Service Act, 2018; the Right to Safe Motherhood and Reproductive Health Act, 2018; the National Health Policy 2019; the Health Insurance Act 2016; and the Immunization Act, 2016 and SDGs Goal 3.
- ¹⁴⁰ *Habeas Corpus Petition concerning Juvenile Reform Home*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 076-WH-0364, decision of 8 June 2020. The petition challenged the health and security risks to children in juvenile reform homes during the COVID-19 pandemic due to overcrowding and lack of safe distancing. The Court held that the State bears responsibility to protect the right to health of detainees, including juveniles, and must take measures to safeguard them in line with constitutional guarantees; *Keshar Jung KC & Lokendra Bahadur Oli Vs. Government of Nepal, Ministry of Health and Population*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 077-WO-0130, decision of 1 October 2020. The Court affirmed that access to free emergency services and basic health care during the COVID-19 pandemic is a constitutional guarantee under Article 35, and directed the State to ensure such services are available without obstruction; Related to recommendations 159.110, 159.112 and 159.127.
- ¹⁴¹ Related to recommendation 159.144; Government data of FY 2022/23: 21% of the population is enrolled in health insurance, and 77% of households have health facilities within a 30-minute reach. 91.2% of children received 14 essential vaccines, 79% of children aged 12–23 months are universally immunized, and 80% of births were attended by skilled personnel. Over 622,000 pregnant women completed five rounds of vaccinations, and nearly 885,000 women accessed nutrition programs.
- ¹⁴² It provides family planning information and services and offers Short-Acting Reversible Contraceptive Methods through all Primary Health Care Centers, Health Posts, and primary healthcare outreach clinics nationwide.
- ¹⁴³ The eight diseases include cancer, heart disease, kidney disease, seropositivity, Parkinson's, Alzheimer's, head injury, spinal injury, and sickle cell anaemia. As of March 2022, a total of 1,247 individuals benefited from this programme compared to 35,965 individuals in the previous year.
- ¹⁴⁴ *Matrika Devkota Vs. the Government of Nepal*, 077-wo-0035. In the writ petition No. 077-WO-0035, the Supreme Court, by its judgment dated December 2, 2024, issued a twelve-point directive order in the name of the Government of Nepal, holding that mental health must be treated as a matter of serious concern and accorded the same level of importance as physical health. The Court directed that necessary human resources, physical infrastructure, and budgetary arrangements be ensured, and that legislation guaranteeing these provisions be enacted. The decision has ordered the GoN to make a law, allocate a reasonable budget and treat it as a physical health issue. The substance of this directive has also been reflected in a Resolution of the United Nations General Assembly. The implementation of the said order squarely falls within the responsibility of the Government of Nepal, and recommendations 159.29 and 159.30.
- ¹⁴⁵ The SC interpreted mental health as per the UN General Assembly resolution No. 46/119 principles.
- ¹⁴⁶ Article 31 of the Constitution.
- ¹⁴⁷ Supreme Court of Nepal, Decision No. 10652 (2021). The Court held that denying admission solely because a student lacked a citizenship certificate violated the constitutional guarantee of the right to education. It emphasized that when education is recognized as a fundamental right, administrative hurdles such as pending citizenship cannot arbitrarily bar access to study; the Free and Compulsory Education Act, 2018, and Free and Compulsory Education Regulations, 2021.
- ¹⁴⁸ Related to recommendations 159.147 to 159.156.
- ¹⁴⁹ The programme involves Informal and lifelong learning programmes have complement formal

- education, with community-based learning centres across the country.
- 150 The Scholarship includes 100 % Girls' Scholarship, Scholarship for Ex-Kamlari Girls, Himali Hostel Scholarships, Dalit Scholarships, and Karnali Zone Scholarships.
- 151 The SESP 2022–2030 has been under implementation, including provisions for mother-tongue education, gender- and disability-friendly infrastructure, cash and non-cash scholarships, sanitary pad distribution, and daily meals. These interventions have contributed to improving enrolment and retention, particularly for girls from disadvantaged and marginalized groups.
- 152 Ministry of Finance, Economic Survey 2024/25, p. 169.
- 153 *Id.*
- 154 In all types of community schools, female teachers comprised 43.9% of teachers at the lower basic level (up from 41.0% in the previous year), 22.0% at the upper basic level (down from 25.4%), 15.8% at the secondary level (down from 15.9%), and 19.6% of all higher secondary teachers.
- 155 It prioritizes female education and gender equality in school curricula as key intervention areas.
- 156 Related to recommendations 159.150, 159.150 and 159.152.
- 157 Article 38 of the Constitution (It includes: equal lineage rights without gender-based discrimination; proportional inclusion in all state bodies; special opportunities in education, health, employment, and social security through affirmative measures; and equal rights to property and family affairs for spouses).
- 158 Civil Code, 2017; Civil Procedure Code, 2017; Crime Victim Protection Act, 2018; Social Security Act, 2018; Civil Service Act, 1993; The Labour Act, 2017, and the Right to Employment Act, 2018; Right to Safe Motherhood and Reproductive Health Rights Act, 2018.
- 159 The Action Plan identifies four priority areas: (i) participation, (ii) protection and prevention, (iii) relief and recovery, and (iv) capacity development, resource management, monitoring and evaluation.
- 160 Over 6,000 Gender Violence Control Committees have been formed locally, with expanded services including 94 OCMCs aiding 11,000+ GBV victims. Helpline 1145 and Center 104 support rescue efforts, while 42 police offices and 232 local units offer dedicated services for women, children, and seniors.
- 161 GoN has advanced gender equality through gender-friendly infrastructure, women's shelters, rehabilitation centers, and support for women entrepreneurs. Local governments have women's rights units with budgets, and inclusive laws and gender-responsive budgeting are in place. GBV response has improved with the Sexual Crime Investigation Manual 2020, UN resolution committees, and active Gender Violence Prevention Funds in all provinces and local levels. However, livelihood programs for GBV survivors show limited success, and some municipalities remain dissatisfied with gender data systems.
- 162 Female literacy rate was 57.4% in the 2011 census. However, the National Census 2021 showed a female literacy rate of 69.4%.
- 163 Ownership of real estate by females is at 39.3% (45,23,7692) of the total owners listed in the Land Record Information Management System (LRIMS). The percentage of households with female ownership of both land and housing units is 11.8%, which is an increase of 1.1% points compared to that in 2011. 23.8% of the total households have ownership of land or a housing unit or both (land & housing unit) in the name of female household members.
- 164 National Census 2021 showed 31.55% of the total households (6,666,937) are headed by females, which is an increase of 5.82% points since 2011.
- 165 Department of National Personnel Records (Civil); available at <https://nijamati.pis.gov.np/pages/downloads>.
- 166 Women in Data: Nepal; available at <https://nepaloutlook.com/women-nepal-gender-data/>.
- 167 The Annual Report of the Supreme Court for the fiscal year 2080/081 (pp. 3–4).
- 168 Election Commission, available at <https://result.election.gov.np/>.
- 169 The Citizenship (First Amendment) Act, authenticated in Nepal in September 2025, amended the 2006 Citizenship Act to address citizenship by descent (including children of single mothers and parents with birth-based citizenship), grant dual citizenship to most Non-Resident Nepalis, ease citizenship for women married to Nepali men, and allow applicants to omit their father's details. Related to recommendations 159.193, 159.176, 159.174 and 159.166.
- 170 The copy of the Bill is available at <https://hr.parliament.gov.np/uploads/attachments/t80owmwr4bblwb6s.pdf>.
- 171 The programme addresses cases related to violence against women.
- 172 Harmful traditional practices include child marriage, polygamy, forced marriage of sexual and gender minorities, *Chhaupadi* (seclusion during menstrual cycle), dowry, untouchability, and witchcraft accusations.
- 173 Related to recommendations 159.169, 159.184, 159.187, 159.201 and 159.202.
- 174 Related to recommendations 159.177, 159.187, 159.187 and 159.198.
- 175 The centers provide effective access to GBV response services based on victims' needs, in coordination with field-level stakeholders.

- ¹⁷⁶ The platform includes shelter, psychological services, child-related services, and legal aid.; Related to recommendations 159.185 and 159.191.
- ¹⁷⁷ Related to recommendation 159.199.
- ¹⁷⁸ Related to recommendations 159.94 and 159.95.
- ¹⁷⁹ Related to recommendations 159.90, 159.91, 159.93, 159.95, 159.96, 159.97, 159.100, 159.101, 159.102, and 159.169.
- ¹⁸⁰ Related to recommendation 159.202.
- ¹⁸¹ Related to recommendation 159.167.
- ¹⁸² Related to recommendations 159.190 and 159.196.
- ¹⁸³ Related to recommendation 159.160.
- ¹⁸⁴ Nepal has adopted a range of legislative and policy measures to strengthen child rights and protection. These include the Child Labour (Regulation and Prohibition) Act, 2000, the Juvenile Justice Procedure Rules, 2006, and the Child Labour (Regulation and Prohibition) Rules, 2006. Further mechanisms were introduced with the Emergency Child Rescue Fund Operating Regulations, 2010, and the Act Relating to Children, 2018. In 2019, Nepal enacted the Juvenile Justice Administration (Procedure) Rules, the Child Helpline Number 1098 Nepal Operating Procedures, the Child Protection Financial Relief Assistance Procedure, and the Integrated Procedures for the Rescue, Protection and Management of Street Children. Additional frameworks include the National Gender Equality Policy, 2020, the Regulations on the Rights of Persons with Disabilities, 2020, the Regulation on Children, 2021, and the Standards for the Operation and Management of Children's Homes, 2022. More recently, Nepal adopted the National Children Policy, 2023, and the Street Children Special Protection Directive, 2025, further strengthening the protection architecture for children.
- ¹⁸⁵ In a case of habeas corpus 185 079-WF-0005, decided by the SC on 23 March 2023, the court issued a mandamus directing that cases involving children must be adjudicated within 120 days. However, in exceptional circumstances where it is not possible to adjudicate a case within 120 days, the reasons and grounds thereof must be expressly set out in the order, recorded in the case file, and the decision rendered accordingly.
- ¹⁸⁶ The bill aims to create a more responsive and supportive legal environment for children, address contemporary challenges, and ensure the best interests of children are at the forefront of legal proceedings.
- ¹⁸⁷ NCRC as the apex agency works on child protection, childcare, monitoring, policy advocacy, and policy implementation related to children.
- ¹⁸⁸ Related to recommendations 159.155.
- ¹⁸⁹ Related to recommendation 159.58.
- ¹⁹⁰ Related to recommendation 159.208.
- ¹⁹¹ Article 18 of the Constitution.
- ¹⁹² Right to special education, health, social security and social justice.
- ¹⁹³ Article 84 (3), Article 86 (2) and Article 176(7) of Constitution ensure right to representation for PWD in the HoR, National Assembly and Provincial Assembly.
- ¹⁹⁴ These groups work with persons affected by leprosy to identify and change negative attitudes, beliefs, and practices, advocate for the rights of persons with leprosy, and streamline their voices in accessing services and ensuring HR.
- ¹⁹⁵ Related to recommendations 159.224, 159.222.
- ¹⁹⁶ Policy of constructing disability accessible infrastructures has been adopted; reservation has been made in public transportation.
- ¹⁹⁷ A dedicated Mental and Disability Section has been established in the Department of Health Services (DoHS) to manage medicines and assistive equipment for persons with disabilities (PWDs), while under the Social Service Unit Programme free health services have been ensured for 12 targeted groups including women and girls with disabilities; in addition, youth-friendly sexual and reproductive health services are being provided such as prevention of sexually transmitted infections, cervical cancer and HPV screening programmes, comprehensive sexual education on cervical cancer, breast cancer and uterine prolapse, free vaccines to protect girls from cervical cancer with a plan to vaccinate all girls by 2024, free cervical cancer screening for mothers, free treatment for complex diseases up to NRs 100,000, support for free health check-ups by some provinces and local governments, and free air rescue operations in critical situations.
- ¹⁹⁸ The structure, functions, duties, and rights of the INC and NDC are determined by the INC Act, 2017 and NDC Act, 2017 respectively.
- ¹⁹⁹ Civil Service Act, 1993, Section 7(7).
- ²⁰⁰ Local Level Election Act, 2017, Section 6(1)(6) Sections 28(5) and (6) of the Provincial Assembly Elections Act, 2017, Section 28(5) and (6); House of Representatives Election Act, 2017, Schedule-1, and National Assembly Election Act, 2018, Sections 3(1) (a), (b), (c) and 66(2).
- ²⁰¹ Sections 6(1)-(6) of the Local Level Election Act, 2017; Sections 28(5) and (6) of the Provincial

- Assembly Elections Act, 2017; Sections 28(5), (6), and Schedule-1 of the House of Representatives Election Act, 2017; and Sections 3(1) (a), (b), (c), and 66(2) of the National Assembly Election Act, 2018.
- ²⁰² Constitution, Articles 38, 40, 252, 253, 255, 256, 258, 259, and 261.
- ²⁰³ Related to recommendations 159.33, 159.34, 159.35, 159.32, 159. 39, 159.40, 159.41, 159.42, 159.43, 159.44, 159, 47 and 159.48.
- ²⁰⁴ Related to recommendation 159.35.
- ²⁰⁵ Related to recommendation 159.133.
- ²⁰⁶ In 2023 Supreme Court of Nepal endorsed an interim order to temporarily register same-sex marriages; *Adheep Pokhrel & Tobias Volz v. Ministry of Home Affairs, Department of Immigration*, Supreme Court of Nepal, Writ No. 079-WO-0198. The Court held that restrictive immigration practices discriminating against foreign spouses of Nepali citizens violated constitutional equality (Articles 18 and 38) and the right to family life, and directed the State to revise visa regulations in line with international HR obligations.
- ²⁰⁷ Related to recommendation 159.80.
- ²⁰⁸ The action plan promotes fair and ethical recruitment and business accountability along the migrant worker supply chain.
- ²⁰⁹ The Foreign Employment Department introduced an online platform featuring the FEIMS, a digital network designed to streamline foreign labour migration. FEIMS enables electronic tracking of labour permits, facilitates better reintegration support for returnee migrant workers, and strengthens digital migration governance mechanisms.
- ²¹⁰ Implemented in July 2015, Nepal’s “Free Visa, Free Ticket” policy mandates that employers in designated countries bear the costs of visa processing and airfare for Nepali migrant workers, aiming to reduce their financial burden and curb recruitment fraud.
- ²¹¹ Foreign Employment Act, 2007, and its Rules, 2007; the Guidelines on the Process Related to Obtain Personal Approval for Foreign Employment, 2012; the Foreign Employment Policy, 2012; the Procedures on Registration and Renewal of Orientation Training Institutions for Foreign Employment, 2014; and the Guidelines for Sending Domestic Workers in Foreign Employment, 2015.
- ²¹² Related to recommendations 159.21, 159.162, 159.65, 159.67, 159.61, 59.68; 159.69; 159.70 and 159.71.
- ²¹³ Related to recommendations 159.63, 159.64, 159.67, 159.72.
- ²¹⁴ Article 51 (b) (4) of the Constitution.
- ²¹⁵ Related to Article 153 (6) of the Constitution.
- ²¹⁶ Related to Article 239 (1) of the Constitution.
- ²¹⁷ Related to Article 241 (1) of the Constitution.
- ²¹⁸ Commission of the Investigation of Abuse of Authority Act, 1991; Prevention of Corruption Act, 2002; Special Court Act 2002; The National Criminal Procedure Code, 2017; National Panel Code 2017; Civil Service Act, 1993; Revenue Leakage (Investigation and Control) Act 1995; Good Governance (Management and Operations) Act, 2008; Collective Crime Prevention Act, 2010; Financial Procedure and Fiscal Liability Act, 2018; The National Civil Code 2017; Extradition Act 2014; and Money Laundering Prevention Act, 2008; Proceeds and Instrumentalities of Crime (Freezing, Seizing and Confiscation) Act, 2014; Judicial Council Act, 2016.
- ²¹⁹ World Bank, *Integrating Climate Change into Nepal’s Development Strategy* (15 Sept 2022) (“negligible contributor...0.1% of global GHG”).
- ²²⁰ IPCC, *AR6 WGI Regional Fact Sheet: Asia* (2021) (“reduced snow cover; glacier retreat”) p.2; ICIMOD, *Hindu Kush Himalaya Assessment Update* press release (20 Jun 2023) (“glaciers disappeared 65% faster in 2011–2020”).
- ²²¹ ICIMOD, “GLOF from Thyanbo glacial lake sweeps away Thame Village” (17 Aug 2024); Climate Home News, “Nepal and China agree to cooperate on glacial lake flooding...” (27 Aug 2025) (Rasuwadgadi July 2025 damages).
- ²²² UNFCCC, “Operationalization of the new funding arrangements... (Loss & Damage Fund)” Doc. FCCC/CP/2023/* (28 Nov 2023); Related to also UNFCCC “COP28: 5 key takeaways.”; ND-GAIN Country Index, Nepal profile (2023), rank 126; vulnerability/readiness metrics.